CAHIERS DE CITÉ LIBRE CAHIERS DE CITÉ LIBRE CA

LA GUERRE À LA PAUVRETÉ

LOUIS BEAUPRÉ

INTRODUCTION DE GÉRARD PELLETIER

ÉDITIONS DU JOUR 2^{00}



La guerre à la pauvreté

4

LA MAQUETTE DE LA COUVERTURE EST UNE CREATION DU STUDIO GAGNIER, FLEURY ET ASSOCIES

5

LOUIS BEAUPRÉ

La guerre à la pauvreté

Introduction de Gérard Pelletier



ÉDITIONS DU JOUR

3411, *rue Saint-Denis, Montréal*

CAHIERS DE CITÉ LIBRE

Nouvelle série XVIIIe année

Automonne 1967

Secrétariat de la rédaction :

Jean Pellerin, Jacques Tremblay, Jacques Hébert,
3411, rue Saint-Denis, Montréal.

Éditeur propriétaire :

LE SYNDICAT COOPÉRATIF D'ÉDITION CITÉ LIBRE
Président : Pierre Tanguay — Vice-président : Maurice Blain — Secrétaire : Jean Dostaler — Trésorier : Yves-Aubert Côté — Administrateurs : Benoît Baril, Jacques Hébert, Claude Longpré, Gérard Pelletier, Pierre E. Trudeau

Publié par
LES ÉDITIONS DU JOUR INC.
3411, rue Saint-Denis, Montréal (849-2228)

Réalisé sur les presses de l'imprimerie
« Les Éditions Marquis Ltée »
Montmagny

Abonnement :
Cité libre,
5090, rue Papineau,
MONTRÉAL - 34, P.Q.

Périodicité : 1 an, 3 cahiers
Abonnement ordinaire : $5.00
Abonnement de soutien : $10.00

Vente au numéro :
Agence de Distribution Populaire,
1130 est, rue Lagauchetière,
Montréal, Qué.,
Tél.: 523-1600

Introduction

Dans toutes les sociétés évoluées, la même loi s'applique: une revue d'opinion qui exprime les aspirations et les tendances d'une génération donnée tend à disparaître, dès que cette génération atteint l'âge des responsabilités majeures.

Cité libre *n'échappe pas à cette règle. Ceux qui l'ont fondée travaillent désormais dans des domaines très divers. Après avoir exposé la conception qu'ils se faisaient de la société, de l'action politique ou économique, ils sont absorbés aujourd'hui dans la mise en oeuvre des idées qu'ils ont préconisées. Et cette mise en oeuvre ne leur laisse guère le temps d'écrire: ils vérifient dans les faits, aux prises avec la réalité, la justesse de leurs points de vue. Et l'avenir fera la preuve de leurs erreurs et de leur clairvoyance.*

Mais si la revue des années '50 et '60 n'existe plus, est-ce à dire que Cité libre *est condamnée à mort ?*

Certes non, pourvu qu'elle accepte de s'adapter, de se transformer pour répondre aux besoins nouveaux; pourvu aussi qu'elle sache mettre au point une formule nouvelle et exploiter des possibilités qui n'existaient pas voici dix ans.

Nos lecteurs l'ont d'ailleurs compris. A travers les changements, les hésitations de ces dernières années, tandis que Cité libre *cherchait son deuxième souffle, sa nouvelle voie, plusieurs milliers d'entre eux lui sont restés fidèles, acceptant les mêmes risques et participant à la même recherche que les rédacteurs.*

Ils ne s'étonneront pas non plus cette fois-ci de voir que leur revue aborde un nouveau domaine, celui de l'essai.

Le conseil de direction de Cité libre *constatait en effet, voici quelques semaines, que la formule du périodique mensuel ne correspondait plus ni aux ressources de la revue ni aux curiosités de son public. Il constatait du même coup que les collaborateurs disponibles n'étaient plus des chroniqueurs ni des journalistes mais des gens soucieux de creuser les questions bien au-delà des profondeurs auxquelles peuvent prétendre des notules, voire des articles de quelques pages et qui veulent avec plus de recul par rapport à l'actualité quotidienne, traiter plus longuement et de façon plus exhaustive d'un problème ou d'une situation plus permanente.*

De leur côté, les lecteurs demandaient des études plus complètes, depuis que les problèmes de notre société sont mieux situés, plus clairement définis, en mal de solutions à plus long terme.

Voici donc que Cité libre *connaît une nouvelle mutation. A compter de la présente livraison, nos abonnés recevront trois fois l'an, un petit volume comme celui-ci, consacré à un ou plusieurs essais de longueur variable.*

Les thèmes et les préoccupations toutefois se situeront dans le prolongement exact de ceux qui donnèrent naissance à Cité libre.*L'essai qu'on va lire le montre déjà clairement. Voici en effet, sur la guerre à la pauvreté, une étude qui reprend dans son ensemble une idée trop galvaudée, qui en retrace le cheminement depuis sa naissance et fait clairement le point pour tous ceux qui tiennent à s'y reconnaître — ils sont sans doute nombreux.*

D'autres essais suivront. Tantôt politiques, tantôt socio-économiques, tantôt culturels ou religieux, les sujets auront en commun le même souci de l'homme et de sa liberté qui guida naguère les premiers pas de Cité libre.

Gérard Pelletier

Avant-propos

Ce travail se veut l'ébauche d'une étude sur la « guerre à la pauvreté », une question qui inspire, de nos jours, les discours et les écrits d'une multitude de gens: politiciens, travailleurs sociaux, sociologues, membres du clergé, chefs syndicaux, etc . . . Il n'y a rien d'exhaustif dans ce qui va suivre. L'auteur s'intéresse particulièrement à cette question depuis 1965, année où la « Fédération des Services Sociaux à la Famille » et le « Conseil de Bien-Etre du Québec » en faisaient la préoccupation première de leur programme, et il veut, par cette brochure, regrouper des idées déjà développées sur le sujet dans le but de faire mieux comprendre ce vaste problème, qu'est « la pauvreté au milieu de l'abondance ».

Le déluge de discours et d'écrits souvent contradictoires sur le vaste et complexe problème de la pauvreté a créé une certaine confusion dans les esprits. Certains en sont venus à voir la pauvreté partout et à juger le problème insoluble à cause de la multitude de causes et de solutions présentées. Quelques-uns ne savent même plus ce qu'on entend exactement par pauvreté.

Dans cette brochure, je tenterai de replacer « la guerre à la pauvreté » dans son contexte original, insistant sur les mesures nécessaires à prendre pour assurer à tous les citoyens le

minimum vital et le bien-être matériel. C'est pourquoi, il ne sera que très sommairement question des cas extrêmes de pauvreté causée par les mille et un facteurs personnels, familiaux, économiques, physiques, etc... Ces cas ne représentent qu'un pourcentage de 0.5 à 1% de la population totale, alors que l'ensemble des pauvres constitue environ 20% de la population. Dans la « guerre à la pauvreté » on met tellement l'accent sur les besoins et les problèmes de ce 1%, que la population en général en est venue à considérer cette lutte comme une entreprise quasi-impossible, vouée à l'échec.

Notre but ici est d'essayer de replacer la « guerre à la pauvreté » dans sa véritable perspective, sans tomber dans la simplification ou la complexité.

1—*Les pauvres sont des êtres normaux, qui ont besoin d'un emploi ou d'un revenu stable.*
2—*La société entretient des préjugés à leur endroit, les considérant comme des êtres différents, ayant besoin d'une multitude de mesures et de services sociaux.*
3—*La mise sur pied de tous ces services et mesures est rattachée à une conception dépassée de l'assistance publique qu'on voudrait, à tort, voir réapparaître.*
4—*L'amélioration et l'extension des grandes mesures de sécurité et d'assurance sociale constituent les principaux moyens à prendre (et non une renaissance d'une formule généralisée d'assistance publique) pour faire reculer considérablement les frontières de la pauvreté et pour nous amener à brève échéance au revenu minimum garanti pour tous.*
5—*L'assistance publique doit demeurer une mesure sociale résiduelle, couvrant un nombre limité de cas complexes,*

qui pourront être aidés adéquatement par les spécialistes en bien-être, dont le nombre est déjà peu élevé.

6—*L'élimination de la pauvreté se produira, surtout par une distribution équitable des richesses, grâce à l'intervention de l'Etat, lequel doit améliorer, en premier lieu, les mesures traditionnelles de sécurité sociale: allocations familiales, sécurité de la vieillesse, aide à l'habitation, salaire minimum, loi des accidents de travail, régime des rentes etc.*

7—*L'objectif global doit être le revenu minimum garanti, qui pourrait se réaliser a) soit dans le contexte actuel des lois sociales qui seraient améliorées et complétées, b) soit par des mesures nouvelles, différentes telle que l'application de la formule de « l'impôt négatif ». Ainsi toute personne ne bénéficiant pas, soit par son salaire, soit par les mesures traditionnelles de sécurité sociale, du revenu minimum reconnu pour satisfaire ses besoins essentiels, remplirait une formule qui lui permettrait de recevoir de l'Etat ce qui lui manque. Le Sénat canadien a approuvé en principe l'institution d'un programme de revenu minimum et le gouvernement canadien a adopté, en 1966, une loi dans ce sens pour tous les citoyens au-dessus de 65 ans.*

8—*Dans la « guerre à la pauvreté », les agences de bien-être doivent promouvoir toutes ces grandes mesures sociales et en outre elles doivent adapter leurs méthodes de travail afin de récupérer la minorité des familles-problèmes qui sont incapables seules d'entrer dans le circuit de la prospérité.*

La « guerre à la pauvreté » n'est pas une chose nouvelle. Les travailleurs sociaux ont toujours lutté pour le mieux-

être des personnes et des communautés avec qui ils ont travaillé. Toutefois, depuis quelques années, cette guerre a été accélérée grâce à l'intervention d'un personnage devenu vite légendaire, soit l'ancien président des Etats-Unis, John F. Kennedy, qui a su entraîner à sa suite des groupes influents que les « gens du bien-être » n'avaient pas réussi à remuer. Toutefois, à cause de la ténacité de traditions millénaires, la guerre est loin d'être gagnée. Un des préjugés enracinés est celui à savoir que le droit de vivre décemment est rattaché au devoir pour tous de travailler. Dans une société d'abondance où la cybernétique est appelée à remplacer l'homme, pareille conception n'a vraiment plus la même signification qu'autrefois.

Je crois que la guerre à la pauvreté sera extrêmement difficile et longue et qu'il faudra embrigader le plus de gens possible. Le service social, à cause des valeurs qu'il représente, doit être à l'avant-garde. Les progrès fantastiques de la science mettent sur le pavé des milliers de chômeurs chaque année au Canada. Je lisais récemment que toutes les industries pourraient, si l'automation avait libre cours, fonctionner avec 2% de la main-d'oeuvre actuelle. Dans cette perspective, Nathan E. Cohen a raison d'écrire que:

> *« Social work's cause is in fact becoming the world's cause ».*

Il faudra les efforts gigantesques de tous et chacun pour sauver l'homme dans ce contexte. Conserver à l'homme et sa famille leur dignité et leur identité, dans un système qui peut fonctionner quasiment sans eux, c'est tout un défi. L'apport économique de l'homme, jusqu'ici valorisé en premier lieu, devra passer au second plan pour faire place à la valeur humaine

tout court. Dans ce chambardement des idées traditionnelles, le service social peut accomplir beaucoup.

A cause de l'envergure de cette guerre en perspective, l'engagement total d'un grand nombre de travailleurs sociaux sera absolument requis si la victoire doit couronner ces luttes qui seront épiques à certains moments. Il ne faut pas oublier que la révolution actuelle provoquée par l'automation, par les cerveaux électroniques n'a eu d'égale que la grande révolution industrielle de la fin du siècle dernier, révolution qui a suscité la première armée de travailleurs sociaux engagés activement dans l'action et la réforme sociales.

Enfin la lutte à la pauvreté doit être basée sur la conviction que cette pauvreté est d'abord un problème moral, psychologique et social et non principalement un problème économique.

> «La guerre à la pauvreté doit être placée dans son véritable contexte, si nous devons la gagner. Au préalable, il faut reconnaître que le coût de la campagne contre la pauvreté n'est pas le véritable problème, que nous pouvons facilement trouver les fonds nécessaires. Le premier pas à franchir consiste à reconnaître que le problème de la pauvreté n'est pas économique, mais moral, psychologique et social, à savoir comment réussir à convaincre les citoyens individuellement et collectivement à faire les efforts et prendre les moyens pour surmonter leurs problèmes».[1]

---

[1] Robert Theobald, *New Politics*, 1965.

Les auteurs de la récente recherche, faite par le Conseil des Oeuvres de Montréal, considèrent, eux aussi, que nous pourrions éliminer la pauvreté si nous le voulions vraiment:

> «Nous prenons pour acquis que notre société a les moyens d'éliminer la pauvreté, *si elle le veut bien.* Il s'agit alors de définir clairement les objectifs à atteindre pour ensuite nous demander quels sont les meilleurs moyens d'y parvenir.»[1]

---

[1]Opération: Rénovation Sociale, décembre 1966, p. 34.

I

Origines de la guerre à la pauvreté

Au cours des dernières années, la guerre à la pauvreté a pris la vedette dans les écrits et discours des travailleurs sociaux, des sociologues, des chefs syndicaux, religieux, politiques. Cette guerre a été déclanchée par le défunt président des E.U. John F. Kennedy en 1963 et lancée officiellement par le premier ministre du Canada, Lester B. Pearson, lors de l'ouverture de la session fédérale en 1965.

Deux hommes, deux oeuvres ont inspiré la nation américaine et lui ont fait redécouvrir la pauvreté. Ce fut d'abord John Kenneth Galbraith, qui a décrit, en 1958, dans son volume *The Affluent Society*, la pauvreté de petits groupes isolés vivant dans les montagnes et près des voies de chemins de fer. Puis ce fut Michael Harrington qui, dans son livre *The Other America,* constata la grande pauvreté qui existait à l'échelle nationale. Harrington estime qu'un quart de la population est privé « du minimum de nourriture, de logement, de santé et d'éducation que le progrès scientifique permet aux Américains d'atteindre et de dépasser ». Du côté britannique, c'est Richard Titmuss qui surtout a livré et livre encore la guerre à la pauvreté après avoir constaté que le nombre de pauvres est « statistique-

ment très significatif » malgré un haut nouveau niveau d'embauchage et une variété nombreuse d'assurances sociales.

Au Canada, nous ne trouvons pas de figure dominante qui ait, jusqu'ici, dirigé l'offensive. Il s'agit plutôt d'une extension et adaptation de l'initiative américaine. La « guerre à la pauvreté » a d'abord préoccupé le Conseil canadien du Bien-être, qui a suscité la mise sur pied de programmes et d'organismes fédéraux. Le régime canadien d'assistance publique atteste de la volonté du gouvernement central de poursuivre cette guerre de façon ordonnée et dynamique.

Au Québec la guerre à la pauvreté a été amorcée par des organismes tels que la Fédération des Services Sociaux à la Famille, qui tenait, au début de 1965, un *Institut sur la Pauvreté*. Quelques mois plus tard, à Lévis, un symposium imposant sur le sujet attirait une centaine de sociologues, économistes, syndicalistes et travailleurs sociaux. Il serait certes injuste d'oublier le travail formidable de la *Commission Boucher* (1963) qui avait préparé les esprits à cette prise de conscience collective de l'ampleur de la pauvreté dans « la belle Province ».

A la suite de ces événements, plusieurs autres organismes, en particulier les principaux syndicats, et certains conseils d'oeuvres, ont axé leurs préoccupations sur le même problème de la pauvreté et des inégalités sociales.

Il serait très difficile, voire impossible, d'expliquer toutes les péripéties, toutes les initiatives qui ont conduit à cette guerre à la pauvreté tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Je me permets, toutefois, de supposer que cette lutte est, en partie, la résultante de l'oeuvre accomplie par les travailleurs sociaux, depuis des années, pour sensibiliser les communautés et les gouvernements aux misères des autres. Cette lutte

résulte également des revendications pour plus de justice sociale pour tous, y compris les démunis, et elle constitue l'expression d'une plus grande socialisation au Canada et aux Etats-Unis. Voilà, il me semble, certains des facteurs positifs qui ont amené le déclenchement du mouvement. Quant aux facteurs négatifs, ils paraissent nombreux; exemples: la mise à pied d'un grand nombre de travailleurs à cause de l'automation; l'exode rural; l'accentuation des inégalités sociales provoquées par une prospérité généralisée qui a fait éclater la détresse des pauvres, incapables de bénéficier d'eux-mêmes, de cette mobilité verticale. Bref, c'est la pauvreté au milieu de l'abondance qui semble avoir lancé la croisade.

Nous sommes en train, me semble-t-il, de redécouvrir le problème de la pauvreté et surtout y déceler de nouvelles dimensions. Ce problème a toujours existé, mais aujourd'hui, il est plus flagrant à cause de la richesse d'un plus grand nombre. D'après l'excellente étude *Industrial Society and Social Welfare* par Wilensky et Lebeaux, 77% des Américains gagnaient moins de 3,000 dollars par année en 1935; aujourd'hui, ce pourcentage est tombé à 16%. Dans notre pays, compte tenu des conditions différentes, la situation a évolué dans le même sens. En 1960, le revenu familial moyen aux E.U. s'établissait à 6,206 dollars par année. Au Canada, il atteignait en 1964 environ 5,200 dollars. Etre pauvre au milieu des pauvres et des économiquement faibles, c'est sans doute pénible, mais être pauvre au milieu de la richesse et de la prospérité est intolérable pour les pauvres eux-mêmes et fort troublant pour la conscience des bien nantis.

Longtemps, les travailleurs sociaux ont considéré la pauvreté comme une simple conséquence ou symptôme de problèmes personnels ou psychologiques et ils ont cru qu'en agissant

sur les individus et les familles pauvres, ils en viendraient à faire disparaître la pauvreté elle-même. La manière américaine de mener la guerre à la pauvreté est fort teintée de cet esprit, ce qui expliquerait, selon certains, le peu de résultats obtenus, malgré des investissements considérables en temps, en énergie et en argent.

La manière canadienne et britannique d'envisager le problème est différente. On parle beaucoup moins de pathologie sociale quand on aborde les problèmes de pauvreté, et on considère la grande majorité des pauvres comme des êtres humains ordinaires aux prises avec des problèmes causés par un vaste complexe de changements sociaux.

Cette manière de voir semble beaucoup plus constructive. En effet, n'est-ce pas qu'il est difficile de faire adopter des mesures susceptibles de corriger les inégalités sociales flagrantes parce que trop de gens, surtout parmi les détenteurs du pouvoir, identifient pauvreté à pathologie et considèrent la majorité des familles pauvres comme des familles à problèmes multiples ? La vérité serait qu'à peine 10% ou moins des familles pauvres peuvent être étiquetées comme familles-problèmes. D'après Léon Kumove[1] il y aurait, selon le recensement de 1961, environ 250,000 personnes dans cette catégorie sur un total de 2,500,000 pauvres. Par rapport au nombre total de familles dans une communauté donnée, ce pourcentage est très faible. Un sondage fait dans le comté de Londres auprès de 400,000 familles, a décelé une probabilité de 2,239 familles-

---

[1] *Nobody Starves*, p. 206 revue Canadian Welfare, sept-oct. 1966

problèmes, mais seulement 783 l'étaient véritablement soit moins de 1%.(2)

A cause de la multiplicité des services au coût élevé que requiert ce nombre minime de familles, trop souvent on abandonne la partie, oubliant que la multitude des pauvres n'en demande pas tant et se contenterait tout simplement de sécurité financière, c'est-à-dire, la possibilité d'obtenir un emploi ou un revenu stable. Evidemment,il faut tout un réaménagement social, fort complexe, pour réaliser cet objectif, si simple en apparence.

Il appert que la loi-cadre d'aide sociale promise au Québec épousera le conception canadienne et britannique de la guerre à la pauvreté et nous conduira au revenu minimum garanti pour tous.

---

(2)John C. Spencer *The Multiple Problem Family,* article extrait du volume de Benjamin Schlesinger, University of Toronto Press, p. 11.

II

Définition et extension de la pauvreté

Plusieurs tentatives de définition ont été avancées. Après trois jours d'études en septembre 1965, le Conseil du Bien-Etre du Québec, a opté pour la définition suivante: « La pauvreté c'est un manque généralisé de participation à la vie sociale ». Plusieurs Américains ont défini la pauvreté à peu près comme suit: « La pauvreté est la condition — et la conscience ou sentiment — de se sentir laissé en arrière, alors que, sur le plan économique, les autres améliorent leur sort et vont de l'avant ».

D'après Emile Gosselin, qui a publié l'an dernier une recherche remarquable sur la pauvreté à Montréal, *La 3e Solitude,* la pauvreté se définirait comme suit: « La pauvreté nous apparaît comme la situation où se trouvent des personnes qui, à cause de ressources insuffisantes, ne peuvent raisonnablement satisfaire leurs besoins jugés nécessaires d'après les normes et les valeurs définies par le milieu où elles vivent. Les besoins et les services jugés, selon ces normes, comme nécessaires à un minimum d'existence décente, ne sont pas alors à la portée des pauvres, sont au-delà de leur condition matérielle et ne peuvent

donc être satisfaits au moyen des ressources dont les pauvres disposent ».[1].

Bref, nous ne voyons pas qu'il faille chercher longtemps pour identifier la pauvreté. Il s'agit d'observer autour de soi et l'on trouve des situations de pauvreté un peu partout. Au lieu de définir autrement la pauvreté, contentons-nous de dire que les pauvres sont des gens qui ne peuvent manger qu'un repas convenable par jour, et qui doivent quêter du linge de la parenté ou des voisins; ce sont encore tous ces jeunes qui doivent laisser l'école pour aider la famille, ce sont ces malades qui, faute d'argent, ne vont pas chez le médecin ou ne peuvent acheter les médicaments prescrits; ce sont toutes ces familles de nos taudis, qui doivent économiser sur le loyer et le chauffage, ce sont enfin les vieillards, seuls dans des petites chambres inconfortables, qui ménagent sur tout. Au moins une personne sur cinq se trouve dans une situation semblable au milieu de nous: mais nous n'en sommes pas conscients. Nous parlons aujourd'hui des « pauvres invisibles », the « invisible poor », selon l'expression de Galbraith. Ce sont toutes ces personnes qui à cause d'une fierté bien légitime, cachent leur pauvreté et leurs misères et feignent d'être comme les autres ».

D'après Leon Kumove, cité plus haut, la pauvreté se manifesterait principalement sous trois formes; pauvreté du revenu, pauvreté de ressources sociales, pauvreté de cas. La pauvreté du revenu est celle dont il est habituellement question mais il reste que les deux autres formes sont aussi importantes, la première en nombre et la seconde en acuité, bien que le nombre

---

[1] *La Troisième Solitude*, publié par le Conseil du Travail de Montréal, p. 12 – 1966.

de victimes de la dernière catégorie soit minime par rapport à l'ensemble.

Dans la pauvreté causée par le manque ou la pénurie de ressources sociales, il y a cette masse de familles, qui bien qu'ayant souvent un revenu au-dessus du seuil de la pauvreté ne peuvent se procurer un logement convenable et doivent souvent habiter des taudis ou demeurer avec une autre famille. Dans la région métropolitaine de Toronto, il y avait en 1961, 52,000 familles, soit une sur cinq, qui co-habitaient avec d'autres personnes. James Murray a écrit dans *Good Housing for Canadians* que 90% des familles qui partagent leur logement vivent dans des conditions insatisfaisantes. Outre la pénurie de logement, intimement liée au problème de la pauvreté, il y a toutes ces familles qui, bien qu'ayant un revenu au-dessus du seuil, sont incapables de se procurer les soins de santé nécessaires ou bien les services d'aide domestique lorsqu'un membre est malade, etc.

La pauvreté de cas, c'est-à-dire les familles qu'une multitude de facteurs contribuent à maintenir dans la misère, est la troisième catégorie selon Kumove. Il s'agit d'un nombre minime comprenant environ 250,000 personnes comme nous l'avons souligné précédemment. Ce sont souvent des familles à problèmes multiples dont il sera question plus loin.

A l'intérieur de cette troisième catégorie, Kumove place les « pauvres isolés » (insular poor). Il s'agit des Indiens, des Métis, des Doukhobors, des habitants de certaines parties de Terre-Neuve, de quelques anciens villages du Québec, de la partie est de l'Ontario et des Maritimes. Toutes ces personnes n'ont pas participé à l'industrialisation urbaine de notre pays

mais elles ont été affectées par les changements apportés par cette dernière.

Quant à l'extension de la pauvreté au Canada, il y avait en 1961, 740,000 familles, dont les revenus étaient au-dessous de 3,000., soit environ 21%. 140,000 d'entre elles avaient un revenu inférieur à 1,000 dollars par année — 290,000 recevaient moins de 1,500 dollars par année. A noter que les familles agricoles ne sont pas comprises dans ce relevé.

Quelques études remarquables, au Québec, ont fait éclater l'ampleur de la pauvreté matérielle de la population au beau milieu de nous. Mentionnons celles de Tremblay et Fortin, de Jacques Henripin et d'Emile Gosselin. Tremblay et Fortin dans leur volume intitulé *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec,* fixent sur une base provisoire entre 4,000 et 4,500 dollars par an, le seuil de l'univers des besoins de la famille québecoise. Ils estiment qu'un revenu inférieur à $3,332 (ou $64.00 par semaine) met la famille dans une situation de pauvreté. D'après cette base et selon Emile Gosselin, un quart des familles de la région métropolitaine vivrait dans la pauvreté. Selon Jacques Henripin, 24.3% des familles non-agricoles du Québec auraient moins de 3,000 dollars par an (ou $58.00 par semaine). Toujours d'après les statistiques de Jacques Henripin, 17.7% des familles non-agricoles au Québec vivraient dans la misère c'est-à-dire avec un revenu annuel de moins de $2,500. Si on ajoutait le nombre de familles agricoles, le pourcentage serait encore plus élevé car, d'après le géographe, la pauvreté est encore plus généralisée dans les milieux ruraux. Si l'on accepte le seuil de la privation à $4,000. par an, d'après Gosselin, le tiers des familles de la région de Montréal, et, d'après Henripin, 42% de toutes les familles non-

agricoles du Québec, se situeraient à ce niveau. « Ces familles », affirme Gosselin, « ne peuvent tout au plus que joindre les deux bouts, sans pouvoir réaliser le moindre projet ».

Il faut se garder de ne penser qu'aux familles; il faut aussi songer aux personnes seules qui vivent dans la pauvreté. Les chiffres officiels indiquent que ces dernières sont encore plus nombreuses. Selon le recensement de 1961, 112,000 hommes seuls, ou 24.9%, avaient au Canada un revenu inférieur à $1,000. par année alors que 175,000 femmes seules, soit 38.5%, se trouvaient dans pareille situation.

Une dernière statistique relativement au chômage, générateur de pauvreté. Trop souvent on se gargarise de mots au sujet de la prospérité canadienne. Oui, la richesse est certes plus grande en terre d'Amérique, mais nous connaissons aussi la pauvreté au milieu de l'opulence. Et n'est-ce pas un des aspects les plus tragiques du drame, car nous le répétons « être pauvre au milieu de la richesse » est certes moins supportable « qu'être pauvre au milieu des pauvres », et peut engendrer toutes sortes d'autres problèmes. Voici quelques chiffres sur le chômage à travers le monde, extraits de la Revue « Vie Catholique » de 1964.

Allemagne	2	chômeurs	par	1,000	adultes
Pays-Bas	2.5	"	"	"	"
Royaume-Uni	8.5	"	"	"	"
Canada	37	"	"	"	"
Québec	51	"	"	"	"

Le tableau est assez sombre et est susceptible de réveiller tous ceux qui « froncent les sourcils » quand il est question de « Guerre à la Pauvreté ». Il ne faudrait pas que nous soyons

hésitants à mener cette lutte. Nous mériterions alors cet anathème que Sa Sainteté Paul VI prononçait en septembre 1965: « L'humanité, ainsi que le prouve son histoire récente, non seulement méprise la douleur mais incite à la dureté et à l'insensibilité ».

III

Ambivalence devant la guerre à la pauvreté

Après trois ans de discussions, de conférences, d'instituts, la guerre à la pauvreté n'est pas encore vraiment engagée de façon globale. Toutes sortes de prétextes et de blocages en retardent le déclenchement. Aux travailleurs sociaux incombe l'initiative de mener quotidiennement la bataille. Sans nul doute les autres professionnels, sociologues, économistes, géographes, politicologues, ont un rôle de premier ordre à jouer pour amener des changements profonds à notre société et à ses structures, afin d'éliminer éventuellement la pauvreté de notre milieu. Mais à qui appartient-il d'éliminer la pauvreté extrême ? A qui appartient-il d'inciter à agir les communautés locales, régionales et provinciale pour qu'elles acceptent de faire disparaître les cas éhontés de pauvreté d'aujourd'hui et non de l'an 2000 ? Qui fera disparaître les préjugés entretenus dans chaque localité à l'endroit de la pauvreté et des pauvres, préjugés qui doivent disparaître si on veut que se produisent les changements profonds dans notre société, capables de faire disparaître à tout jamais la pauvreté, comme « institution sociale » ? A mon avis,

ce sont les travailleurs sociaux, lesquels touchent du doigt chaque jour les conséquences désastreuses de la pauvreté, qui peuvent amener ce changement des mentalités. A une condition toutefois à savoir qu'ils n'aient pas eux-mêmes inconsciemment épousé les préjugés des communautés, peut-être de certains bénévoles qui font partie du conseil d'administration de leur organisme.

L'acceptation de la pauvreté, comme présence inévitable dans la communauté, doit être rejetée par les travailleurs sociaux et les organismes de bien-être, si la guerre doit être gagnée. Pourtant il se trouve malheureusement encore des travailleurs sociaux et des organismes de bien-être qui vivent quotidiennement avec la pauvreté et qui s'accommodent de cette présence. Je pense par exemple à ceux qui pourraient demander ce qu'on appelle communément de « l'assistance sociale » prévue par les lois et qui n'ont pas le temps ou la patience de solliciter cette aide additionnelle qui peut sortir de la grande misère nombre d'assistés sociaux parmi les 500,000 de notre province.

D'aucuns par ailleurs reprochent à certains travailleurs sociaux de songer d'abord aux assistés sociaux quand il est question de pauvreté et préconisent surtout des réformes globales qui amélioreraient les conditions de la masse des gagne-petit et des salariés ordinaires. Certes il faut songer à l'ensemble des économiquement faibles, mais les travailleurs sociaux ont raison de songer en premier lieu aux plus pauvres que sont les assistés sociaux. Ces derniers se situent au plus bas de l'échelle sociale, car ils reçoivent, à l'exception de quelques rares cas, moins de $2,400. par année (soit $200.00 par mois). Hâtons-nous de dire que la grande majorité des familles assistées

ont moins de $2,000. par année, et sont dans un état éhonté de privation. Nous avons donc raison de penser en premier lieu à cette catégorie de pauvres, qui ne participe d'aucune façon ni à la richesse de notre province ni à la vie sociale. Ce sont les isolés financièrement et socialement.

Il faut, à mon avis, se méfier de ces gens qui parlent de lutte à la pauvreté en omettant de penser d'abord aux assistés sociaux. Ils regardent avec un certain mépris ces travailleurs sociaux qui peinent chaque jour et qui revendiquent sans cesse un minimum vital pour ces « plus pauvres ». Parler de guerre à la pauvreté, de réformes profondes de la société et faire passer au dernier plan le sort actuel des assistés sociaux peut être une forme de rejet du pauvre. Accuser ceux-ci de dépendance sociale et retarder ainsi l'augmentation de l'assistance sociale est une tendance par trop répandue dans certains milieux. Florence Hollis a décrit dans « Social Casework » d'octobre 1965 une situation qui ressemble étrangement à celle que nous vivons au Québec actuellement:

« L'inquiétude et l'intérêt actuellement manifestés à l'endroit de ceux qui ne bénéficient pas de la prospérité générale, qui sont sous-alimentés, mal vêtus et pauvrement logés, rappellent l'esprit qui animait les travailleurs sociaux de 1930 lorsque le remède ou la solution était recherchée dans les réformes surtout d'ordre économique. Les travailleurs sociaux d'alors considéraient le chômage massif comme résultant principalement d'un fiasco économique. Nous avons constamment lutté contre cette opinion, si souvent exprimée par les employés à l'aise et par les employeurs que « people are too lazy to work » et nous avons continuellement tenté de démontrer qu'à l'exception d'une minorité de gens socialement per-

turbés (socially disturbed), les chômeurs aptes au travail retourneraient avec joie au travail aussitôt que ce dernier serait disponible. De plus, nous soutenions avec vigueur que dans l'intervalle une assistance financière adéquate devait permettre à ces chômeurs et à leur famille de vivre décemment. La validité de notre point de vue a amplement éclaté lorsque revint la prospérité alors que les listes d'assistance publique diminuèrent pour ne contenir que quelques noms et qu'on vit même nombre de personnes, classées comme des gens inaptes au travail, redevenir des gagne-pain. »

Fort de ce témoignage autorisé, je crois qu'on peut affirmer que les attitudes hautaines et méfiantes à l'endroit des assistés sociaux sont fondées sur le même préjugé qui existait avant le déblocage économique de 1935-40, à savoir que les chômeurs sont des paresseux, des dépendants, etc. C'est là, semble-t-il, une manifestation des préjugés des classes moyennes et bourgeoises.

Le problème de la pauvreté et de sa persistance dans notre milieu dépasse de beaucoup le champ du service social. Bien que nous devions joindre nos efforts aux autres disciplines pour y trouver des solutions profondes et durables, pour préconiser des réformes globales, premièrement d'ordre économique, *notre rôle principal* en tant que travailleurs sociaux demeure de voir à ce que les chômeurs, les pauvres et leurs familles obtiennent dans l'intervalle une assistance leur permettant de vivre décemment. Toute autre attitude, qui nous ferait chercher ailleurs des solutions, quelque louables soient-elles, alors que nous négligeons de faire les démarches nécessaires susceptibles d'aider adéquatement « hic et nunc » les pauvres, pourrait bien

être un faux-fuyant, une évasion, sinon un certain rejet du pauvre.

L'autre préjugé qui retarde le déclenchement de guerre contre la pauvreté est cette assimilation de cette dernière avec une multitude d'autres problèmes sociaux détestables; délinquance, alcoolisme, immoralité, etc. Personne n'osera admettre qu'il fait une distinction entre le bon pauvre et le mauvais pauvre mais si nous analysons certaines lois sociales, par exemple la loi des Pensions de mères nécessiteuses, qui exige comme critère d'éligibité une bonne conduite, si nous scrutons les listes d'assistés, nous découvrons tôt que les bonnes gens obtiennent plus généreusement et plus facilement de l'assistance. N'est-ce pas cette attitude discriminatoires qui retarde le déclenchement de la guerre à la pauvreté, à toute pauvreté. Tant qu'il y aura des groupes de professionnels, des conseils municipaux, qui reprocheront aux travailleurs sociaux et aux agences sociales, d'aider financièrement les « bons à rien » (sic) l'esprit, la motivation nécessaires à l'élimination de la pauvreté dans nos milieux respectifs, feront lamentablement défaut. Tant que des secteurs de notre population entretiendront cette morale puritaine, qui voudrait que les personnes vertueuses soient destinées à la prospérité et les personnes amorales et immorales soient vouées à la pauvreté, nous ne serons pas prêts à débrayer dans cette lutte contre les inégalités sociales. Saint Jean Chrysostome écrivait: « Le pauvre n'a qu'une seule recommandation à savoir son besoin d'aide. Même si tel pauvre était le plus pervers de tous les hommes, et advenant qu'il manque de nourriture, nous devons appaiser sa faim. » Saint Jean Chrysostome continue en disant que « même celui qui pratique l'imposture a droit à notre pitié du fait qu'il doive agir de la sorte ».

Bien que ce grand saint ait parlé de cette façon il y a déjà plusieurs siècles, et bien qu'aujourd'hui le Rapport Boucher recommande que l'assistance soit accordée peu importe les causes de l'indigence, il se trouve encore un fort courant d'opposition dans toutes les communautés (surtout les plus petites) à cette aide généreuse et inconditionnelle aux assistés sociaux.

Je suis toujours renversé de constater combien on défend avec véhémence les valeurs chrétiennes, telles que la liberté et la confessionnalité dans le domaine de l'éducation, alors qu'il se trouve si peu de gens pour promouvoir les valeurs humaines et chrétiennes dans le secteur du bien-être. On veut des écoles chrétiennes, basées sur le respect de la dignité et de la liberté de la personne. Mais que fait-on des lois sociales qui assureraient à chaque citoyen le droit de vivre décemment, de conserver sa dignité d'homme et de chrétien. Les protagonistes de pareille philosophie sociale passent tantôt pour des illuminés, des socialistes voire même des révolutionnaires dans une société dite chrétienne.

Tous les efforts faits pour prévenir et corriger les états de pauvreté par l'amélioration des lois sociales et le changement global des structures de notre société, doivent être sans doute continués et accentués mais il importe au plus haut point de changer les mentalités à l'endroit de la pauvreté et de ses victimes. Nous avons en fait plusieurs législations et mesures sociales capables de corriger de nombreux cas de pauvreté (il a été question plus haut des lois actuelles d'assistance; il y a aussi les législations relatives à l'élimination des taudis, à la protection des pauvres devant les créanciers sans entrailles, etc.) Pourquoi les communautés et les organismes de bien-être n'utilisent-ils pas d'abord au maximum ce qui existe pour faire dis-

paraître la pauvreté la plus flagrante au lieu de rêver d'une société utopique sans inégalité ?

N'est-ce pas cela que suggérait Son Eminence le Cardinal Léger au Club Saint-Laurent-Kiwanis:

> «C'était un principe de sagesse que nous pouvons faire nôtre en ce qui concerne la pauvreté: nous pourrions commencer par faire ce qu'il est évident que nous devons faire et les pauvres, beaucoup de pauvres, verront leur fardeau fort allégé... Ils dénaturent la pensée de l'Eglise ceux qui veulent faire croire qu'elle ne préconise pas une lutte à la pauvreté qui va jusqu'à la racine du mal. La vérité est que l'Eglise refuse qu'on néglige les besoins actuels des pauvres pour ne s'intéresser qu'aux réformes de structures qui pourraient éventuellement éliminer la pauvreté dans l'avenir, tout comme elle refuse l'idée qu'on puisse se contenter de demi-mesure et de petits soulagements sans portée d'avenir.»[1]

Norman V. Lourie, un des grands spécialistes en bien-être public a écrit:

> «Les services sociaux de réhabilitation ont un rôle à jouer dans le soulagement de la pauvreté, mais ils ne fournissent pas de solution ultime au chômage, et aux mesures inadéquates et incomplètes de nos programmes d'assurance sociale. Bien que l'amélioration de notre système d'assurance sociale soit

---

[1]«Guerre à la Pauvreté», Editions Fides, Montréal et Paris, Pages 5 et 6.

notre objectif à long terme, le travail immédiat et fondamental à accomplir consiste à augmenter les niveaux de soins accordés aux enfants, aux personnes âgées et aux malades. Bien que de nombreuses autres initiatives doivent être prises par le gouvernement et par tous les organismes publics et privés, il reste que notre objectif immédiat doit être axé sur les besoins des personnes ci-haut mentionnées; ces dernières constituent la clientèle pour laquelle nous sommes directement responsables... Nous sommes aux prises avec un défi de taille à savoir comment convaincre la population et ses chefs politiques que les mesures et services sociaux ne sont pas des fardeaux mais des biens essentiels pour lesquels il faut payer de la même façon que l'on paie pour d'autres biens, fournis par l'entreprise privée ou par le financement de l'Etat, qui apportent du bien-être. Ce n'est pas là une tâche qui n'incombe qu'à nous, mais nous y sommes particulièrement intéressés et nous devons y apporter toute notre attention et fournir notre leadership.»(2)

Il est heureux et significatif de penser que la future législation sociale provinciale aura pour objectif à court terme de corriger les lacunes flagrantes des lois actuelles d'assistance et de relever les niveaux de vie des assistés sociaux. Il faut aussi espérer que cet objectif immédiat ne fera pas perdre de vue les objectifs à long terme (suggérés par Lourie) qui préviendront la répétition de nouvelles injustices sociales dans l'avenir.

---

(1)«The Great Step Forward in Public Welfare», article extrait de la revue de «American Public Welfare Association», Washington, 1963.

IV

Quelques mythes à démolir

Pour en venir, un jour, à éliminer la pauvreté, si souvent considérée dans notre culture et notre façon de penser, comme faisant partie de la condition humaine, il faut à tout prix nous libérer de certains mythes. Plusieurs maladies ont disparu à toute fin pratique, parce qu'on a cru un jour qu'elles pouvaient disparaître et on a pris, en conséquence, les moyens de les éliminer. La pauvreté matérielle est-elle plus difficile à déraciner que certaines maladies ?

Jacques Dofny, sociologue de Laval, dans la conférence-choc inaugurant le « symposium sur la pauvreté » en septembre 1965 affirmait sans ambages: « Jamais l'histoire n'a connu autant de riches, jamais non plus elle n'a connu autant de pauvres ». Il reprenait le thème de Galbraith, qui est à l'origine de la guerre à la pauvreté aux E.U. et qui stigmatisait « la pauvreté au milieu d'une société opulente ».

Dofny terminait brutalement sa conférence en disant: « Imaginons d'ailleurs un instant que la pauvreté disparaisse complètement et nous pouvons mesurer sans peine quel désastre ceci représenterait pour beaucoup d'institutions ou de positions

bien établies. Si la pauvreté ne fait pas le bonheur de toutes les classes, pour certaines, en effet, elle y contribue ».

Aux E.U. où le Produit National Brut s'élève à $700 milliards, il en coûterait onze milliards pour relever les 7,000,000 de familles pauvres au niveau de $3,000. par année, ce qui est considéré comme le seuil de la pauvreté.

Nous ne pourrions peut-être pas réaliser pareil tour de force, même si nous le voulions, mais nous pourrions faire beaucoup plus que ce que nous faisons actuellement pour repousser la pauvreté, à la condition toutefois, que nous nous débarrassions de certains mythes. En voici quelques-uns:

1er *Mythe*: L'augmentation de la productivité est l'unique moyen de régler les problèmes des pauvres. L'économiste suédois de réputation internationale, Gunnar Myrdal, a démenti ce postulat dans son volume « Challenge to affluence » en faisant ressortir l'importance de l'organisation sociale et de la distribution. Galbraith, de son côté, a affirmé que « l'augmentation collective de la production laisse une marge irréductible de la pauvreté à la base de la pyramide des revenus... constatation qui passe en grande partie inaperçue, car il s'agit d'une minorité qui n'a pas la parole ».[1]

Selon les chiffres puisés dans la revue *Times* d'octobre 1965, un cinquième de la population américaine, celle qui est au bas de l'échelle, ne touche que 4.7% du revenu personnel total aux E.U. alors que le cinquième au haut de l'échelle, touche 45.5% — ce qui indiquerait qu'il y a une mauvaise distribution de la richesse. Nous pourrions probablement trouver une situation semblable au Canada.

---

[1] John K. Galbraith, *L'Ere de l'Opulence*, trad. française 1961.

2ième Mythe: Ce sont les taxes des riches qui font vivre les classes moins fortunées. Je regrette de ne pas avoir des statistiques canadiennes mais je présume encore une fois qu'à cause de systèmes économiques comparables, notre situation canadienne doit ressembler à celle des E.U. Gabriel Kolko a démontré dans son volume *Wealth and Power in America* que les Américains gagnant moins de $4,000. par an en 1958 avaient contribué pour plus de six milliards en taxes au gouvernement fédéral américain alors qu'ils avaient reçu en allocations et services sociaux de toutes sortes du même gouvernement 4,509,000,000. C'est donc dire que les classes moins fortunées avaient payé plus qu'elles n'avaient reçu et qu'il est faux de soutenir que ce sont les riches qui font vivre les pauvres.

En Angleterre, Brian Abel-Smith a démontré, en 1959, chiffres à l'appui, que les mesures sociales de son pays servaient surtout à la classe moyenne et que c'était s'illusionner de croire que les pauvres étaient les principaux bénéficiaires. Il écrivait:

> «When we follow the logic of the argument, the conclusion is irresistible. The middle classes get the lion's share of the public social services, the elephant's share of occupationnal welfare privileges and, in addition, can claim generous allowances to reduce their tax liability.»[1]

Dans notre pays, il en est de même à plus d'un point de vue. Pensons à l'assurance-hospitalisation, à la sécurité de la vieil-

---

[1]«Whose Welfare State?», Ed. Normand Mackenzie, McGilbon and Kee, Londres, 1959.

lesse, aux allocations familiales, au régime des Rentes, aux exemptions d'impôt, etc.

Les classes moyennes ne bénéficient-elles pas autant, sinon plus, de ces mesures d'envergure que les classes pauvres? Prenons les exemptions d'impôt. Pour celui qui a un revenu imposable de $1,000., la présence d'un enfant au foyer représente une exemption d'impôt de $35.00 alors que pour celui dont le revenu se situe entre $10,000 et $12,000, l'exemption s'élève à environ $105.00. Le revenu du premier est donc proportionnellement plus grevé. Que dire de ces couples, ne gagnant que $2,500. annuellement, ce qui les place dans la classe des pauvres; ils doivent payer l'impôt. Voilà autant d'exemples qui minent ce mythe à savoir que ce sont les riches qui font vivre les pauvres. Le jour où nous aurons le revenu minimum garanti pour tous, il sera alors probablement vrai que les classes favorisées assument leurs responsabilités vis-à-vis les moins fortunés.

3ième Mythe: L'argent ne peut pas régler le problème de la pauvreté; il faut une multitude d'autres mesures et services.

Voilà un autre mythe que nous entretenons tous, même les travailleurs sociaux. Sans doute qu'il y a une minorité de pauvres qui ont besoin de plus que de l'argent pour sortir de leur état de pauvreté, mais la grande majorité des nécessiteux n'en demandent pas plus et n'ont pas besoin de plus. « L'argent ne fait pas le bonheur mais il y contribue » ne s'applique pas seulement à nous, mais à la très grande majorité des citoyens, y compris les pauvres.

Aujourd'hui on parle, beaucoup plus que jamais, des familles à problèmes multiples, et, dans la « guerre à la pauvreté », on songe à organiser toutes sortes de services coûteux pour leur

venir en aide. Il est extraordinaire de constater que le dénominateur commun de toutes ces familles présente une même constante, celle de la pauvreté.

Pourquoi les 2/3 des personnes qui font appel aux services sociaux, aux cliniques psychiatriques, aux cliniques Domremy, sont-elles dans la classe des pauvres ? Il est vrai, que la pauvreté est parfois une conséquence mais n'est-elle pas plus souvent la cause de tous ces problèmes. Tous ces enfants, par exemple, qui grandissent dans les affres de la pauvreté, sans espoir, voyant leurs parents aux prises avec le désespoir, ne sont-ils pas la proie facile des névroses, de la délinquance etc... ? Nombre d'études ont prouvé que les enfants de familles pauvres sont plus vulnérables à tous les problèmes, y compris la maladie. Les mêmes enfants, placés dans des conditions normales, ne seraient nullement différents des autres.

Ne serait-ce pas que notre société entretient ce mythe à l'effet que les pauvres sont des êtres fondamentalement différents, qu'ils ont des problèmes que n'ont pas les autres ? Voilà pourquoi on leur assure quantité de services, on prévoit nombre de mesures de prévention et de réhabilitation très coûteuses, alors qu'ils ont d'abord besoin d'argent ou de travail rémunérateur.

En 1964, quelques travailleurs sociaux suggéraient au Ministère de la Famille qu'on cesse d'administrer les allocations des assistés comme si ces derniers étaient pour la plupart des « minus habens » ou des irresponsables. Le Ministère donna suite à cette suggestion dans une de ses directives. La liste des cas en administration diminua de plus de la moitié et je ne sache pas que ni les agences sociales, ni les assistés sociaux aient eu à s'en plaindre. Bref, à l'instar

de plusieurs réformateurs sociaux contemporains, j'opine en faveur de cette aide matérielle généreuse aux pauvres, confiant que la grande majorité de ces derniers pourrait, si elle se trouvait dans des conditions normales, surtout au point de vue économique, fonctionner normalement. Notre société n'a jamais aidé adéquatement les pauvres. Elle les a toujours maintenus au bas de l'échelle sociale, dans la privation. Ne vaudrait-il pas la peine, une fois pour toutes, d'aider *adéquatement* les pauvres et analyser après quelques années les résultats positifs de pareille approche au problème de la pauvreté. Ce serait là une mesure préventive de premier ordre parce qu'elle éviterait à une bonne partie de la population la sous-alimentation, le manque de soins médicaux et les taudis, tous des facteurs qui, en eux-mêmes, sont des germes de détérioration individuelle et sociale.

Trois autres mythes, rejetés par le Dr Alen D. Wade dans la Revue *Social Service* de février 1967 peuvent se résumer comme suit:

1 — Le mythe voulant qu'il y ait une abondance d'emplois disponibles et que quiconque veut réellement peut occuper une place fort convenable sur le marché du travail.

2 — Le mythe voulant que tout homme ait les ressources ou capacités nécessaires pour concurrencer, s'il le veut bien, n'importe qui, sur un pied d'égalité.

3 — Le mythe que la faim ou sa menace est la *seule véritable* force motivant les masses au travail. Tous les psychologues, psychiatres et travailleurs sociaux considèrent qu'il est normal pour l'homme de travailler et que les gens qui refusent tout

travail, souffrent presque toujours de problèmes sérieux de personnalité. Ceci paraît tellement clair qu'une des grandes craintes au sujet de l'avenir se trouve dans cette vision d'une société de loisirs où l'homme risque de s'enliser, de se détériorer, s'il n'a pas été préparé à occuper de façon constructive et profitable ses heures libres.

Bref, tous ces mythes et les autres mentionnés plus haut sont le fruit d'une longue tradition associant le droit de vivre au devoir d'occuper un emploi rémunérateur ainsi que la prospérité à la bonne conduite.

V

Diverses catégories de pauvres

Il semble qu'il soit important d'établir des grandes catégories afin de mieux comprendre les différentes formes de pauvreté ou de dépendance.

Premièrement, il y a les familles ou personnes dépendantes dont la situation est inchangeable ou quasi-inchangeable.

1—Familles nécessiteuses à cause de l'absence du père.

2—Familles dont le chef est invalide ou handicapé.

3—Personnes ou couples âgés.

Deuxièmement, il y a les familles et personnes dépendantes dont la situation peut être changée.

1—Les personnes ou chefs de famille insuffisamment instruits ou entraînés pour faire face aux exigences actuelles du monde du travail. Parmi ces derniers, on compte les victimes de l'automation qui doivent se recycler pour affronter les conditions changeantes et nouvelles, ainsi que les familles rurales déplacées à la suite de l'industrialisation et la mécanisation en province.

2—Enfin, il y a toutes ces familles, vivant en marge de la société à cause d'un manque total ou quasi-total d'instruction ou à cause de déficiences personnelles graves.

A— DEPENDANCE FINANCIERE PERMANENTE OU QUASI-PERMANENTE.

Pour ne pas sombrer dans la pauvreté ou le paupérisme, les trois premières catégories du 1er groupe ont besoin d'abord et surtout de mesures de sécurité sociale adéquates, auxquelles elles ont un droit strict en vertu de la justice sociale. Ceci n'infère nullement que les autres cas, dont il sera question plus loin, ont un droit strict à cette assistance de l'Etat. Les recommandations 7-8 du Rapport Boucher sont explicites sur ce point:

> «L'assistance financière à domicile devrait permettre à un individu (ou à une famille) privé (e) momentanément ou de façon définitive de ses moyens réguliers de subsistance, de satisfaire quand même à ses besoins essentiels, de façon stable et autonome, sans atteinte à la dignité humaine, sans discrimination fondée sur la nationalité, la race ou la religion».

> «Le gouvernement du Québec devrait explicitement reconnaître, dans sa législation sociale ainsi que dans les règlements qui régissent son application, le principe selon lequel tout individu dans le besoin a *droit* à une assistance de la part de l'Etat, quelle que soit la cause immédiate ou éloignée de ce besoin».

Parler de lutte à la pauvreté sans d'abord assurer des allocations sociales adéquates à ces milliers de personnes des 3 premières catégories, qui n'ont pas d'autre choix que de vivre de « bien-être social » est pure utopie et folie. La bataille à la pauvreté, en faveur des bénéficiaires de pension de mères nécessiteuses, d'allocations d'invalidité ou de cécité, de pension de vieillesse, ne peut se faire sans au préalable assurer surtout et d'abord le minimum vital à toutes ces gens. Agir autrement, c'est perpétuer une illusion, c'est se gargariser de mots. Quant à la définition du minimum vital, prenons pour l'instant celle du Rapport Boucher,

> «ce que l'on considère comme minimum vital consiste en un logement convenable, des vêtements appropriés, une nourriture permettant la croissance physique et le maintien de la santé, des services médicaux adéquats et un degré d'instruction suffisant pour permettre aux citoyens de gagner leur vie honorablement».

S'il faut ajouter à cela, comme d'aucuns l'exigent, un minimum de loisirs, on se rend compte combien nous sommes encore bien loin de ce que certains appellent un idéal mais qui est, en réalité, le minimum vital pour assurer le fonctionnement des personnes et des familles. Marvin E. Larson, le directeur du Bien-Etre du Kansas, affirme:

> «Certes le droit de vivre veut dire plus que le droit de ne pas mourir de faim. Il doit y avoir un droit à des satisfactions légitimes, un moyen d'exprimer

> son désir créateur et de faire quelque chose d'intéressant et de satisfaisant.»[1]

On peut dire que la première bataille à livrer contre la pauvreté, celle qui est relativement facile à gagner parce qu'elle n'implique pas de chambardement des structures et de modifications personnelles chez les pauvres, consiste à faire augmenter les allocations en faveur de ces personnes et familles qui n'ont pas d'autres ressources que les allocations gouvernementales. Ne parlons pas ici de réhabilitation dans le sens entendu communément par les travailleurs sociaux, mais de celle qui consiste à tout mettre en branle pour assurer à ces catégories de familles et personnes dépendantes des allocations adéquates.

Ici intervient une question qui pose un problème fort complexe et délicat à la fois. Les travailleurs sociaux ont-ils le droit d'administrer des allocations sociales qu'ils reconnaissent comme nettement insuffisantes à assurer ce minimum vital à des familles et personnes seules ? Robert Knight a écrit dans *Determinism, Freedom and Psychotherapy*:

> «Le *casework* a pour but d'assurer des conditions psychologiques capables de promouvoir le développement complet et autonome des fonctions du « moi », de manière à ce que chaque personne puisse exercer sa liberté dans les limites de la loi. Le *casework* vise également à aider les personnes à résoudre leurs problèmes d'adaptation par des mesures orientées vers le support et l'amélioration des fonctions du moi, ainsi que vers la modification

---

[1] Selected Biennial Papers, American Public Welfare Association, Washington, 1963, p. 5.

> de conditions extérieures dommageables. *Nous ne pouvons accepter un objectif d'adaptation à des conditions extérieures gravement déficientes ou intolérables*: nous ne devons pas sous-estimer la force et les ressources des personnes quand les relations primaires et le milieu social supportent les fonctions du « moi ».

En d'autres mots, nous ne pouvons nous attendre à ce qu'une famille ou une personne puisse fonctionner normalement dans une situation anormale ou dommageable. Il semble clair, qu'accepter les barèmes actuels d'assistance et vouloir forcer nombre de familles et personnes à vivre décemment dans des conditions préjudiciables, est inacceptable pour le travailleur social dont la philosophie sociale et l'échelle des valeurs reposent sur le respect de la personne humaine.

Ce préalable réalisé, à savoir l'obtention d'une allocation sociale assurant le minimum vital, le travailleur social devra parfois agir professionnellement pour aider certaines familles et personnes dépendantes à conserver leur dignité, leur liberté et leur capacité de progresser. L'état lui-même de dépendance, malgré des allocations sociales adéquates, peut provoquer chez certains bénéficiaires une dévalorisation personnelle à cause de leur milieu socio-culturel, qui rejette la dépendance et valorise l'indépendance financière. Cette dévalorisation peut porter atteinte à leur dignité personnelle et provoquer d'autres problèmes. De plus, cette dévalorisation qu'éprouvent certains bénéficiaires du seul fait qu'ils reçoivent des allocations est souvent intensifiée par des enquêtes mal faites, par des intrusions dans leur vie personnelle et familiale. Ces accrocs

à la dignité et à la liberté sont des moyens susceptibles de déclencher toute sortes de réactions négatives et détériorantes.

Vouloir enrayer la mentalité dépendante de notre population, stigmatisée par le Rapport Boucher, veut d'abord dire respecter la dignité et la liberté des gens qui n'ont pour toute alternative que de vivre à même des allocations sociales. Le travailleur social aura beaucoup à faire, durant un temps indéterminé, s'il entend aider tous ces bénéficiaires d'allocations à recouvrer leur fierté, qui fut et reste encore menacée par les attitudes fausses et dommageables de la communauté.

Ces bénéficiaires des 3 premières catégories peuvent éprouver, à certains moments particuliers, le besoin d'assistance sociale sur d'autres plans, que le plan financier. La veuve, par exemple, peut éprouver des difficultés dans l'éducation de ses adolescents. A ce moment, des services professionnels doivent être disponibles et faciles à obtenir d'autant plus qu'il sera pénible à cette dernière de résoudre ses difficultés du fait qu'elle est seule. Il faut toutefois ici faire ressortir l'importance de dissocier les deux situations, celle qui fait que la veuve est bénéficiaire d'une allocation sociale et celle qui fait qu'elle éprouve le besoin d'aide sur d'autres plans.L'assistance financière qui dans son cas constitue le respect d'un droit inscrit dans la loi, est une chose et l'assistance en regard de ses problèmes familiaux en est une autre qu'il faut se garder de confondre dans la pratique. Comme toute autre personne ou famille, indépendante financièrement qui a des problèmes psychosociaux, cette veuve a besoin d'être aidée. Le travailleur social ne perdra pas de vue toutefois la possibilité que la situation de dépendance financière puisse être une des causes prochaines ou

éloignées des problèmes que la mère nécessiteuse éprouve avec ses adolescents.

Bref, je veux démontrer ici que l'assistance financière aux personnes et familles affectées par la maladie, le décès, le vieillissement et que les problèmes psycho-sociaux, même s'ils sont engendrés par les afflictions mentionnées ici, constituent deux choses distinctes qu'il ne faut pas confondre sinon on risque de susciter d'autres difficultés. On doit résoudre à un autre niveau le problème financier de ces personnes et familles et on devra peut-être aider certaines d'entre elles à s'adapter à leur situation de dépendance financière. Quant aux problèmes psycho-sociaux, il faut les envisager de la même façon à peu près qu'on envisage les difficultés des familles indépendantes financièrement qui s'adressent aux agences sociales. Agir autrement, c'est risquer de confondre deux ordres de préoccupations et de droits et entretenir également chez les bénéficiaires d'allocations sociales une confusion qui risque de compromettre gravement leur réadaptation sociale.

B— PAUVRETE TEMPORAIRE ET SUSCEPTIBLE D'ETRE CORRIGEE.

Il n'en sera pas de même en ce qui a trait aux familles et personnes, dont la situation de dépendance financière peut être corrigée. Je pense ici à tous ceux qui sont pauvres à cause de facteurs tels que le chômage, l'automation, l'exode rural, etc . . . ou à cause de déficiences personnelles graves, telles que problèmes émotifs et psychologiques, ignorance, etc . . . Evidemment que le travail social à accomplir dans ces cas est beaucoup plus complexe. Il est impérieux parce que le changement est possible dans ces catégories.

Dans la guerre à la pauvreté, c'est à toutes ces personnes et familles qu'on pense habituellement parce que leur nombre a tendance à augmenter et parce que beaucoup d'entre elles sont récupérables et peuvent recouvrer leur indépendance financière.

Divisons, en deux catégories principales, ces cas de pauvreté,

1—ceux qui le sont surtout à cause de facteurs extérieurs — automation, chômage, exode rural.

2—ceux qui le sont surtout à cause de déficiences ou facteurs personnels.

Abordons d'abord la catégorie des gens victimes principalement de facteurs extérieurs. A moins de mettre à la disposition de tous ces pauvres, un éventail de services concrets, à savoir cours de recyclage et de réadaptation de toutes sortes, ces derniers risquent de devenir des chômeurs intermittents ou chroniques avec tous les problèmes sociaux et psychologiques que cette situation peut entraîner. Disons immédiatement que la solution des problèmes créés par le chômage technologique, l'exode rural, déborde de beaucoup le champ d'action du service social et exige la mise sur pied de vastes ressources et l'attention constante des planificateurs de l'état, des chefs industriels et syndicaux. Il reste toutefois que les ressources du service social sont souvent nécessaires si l'on veut réadapter au travail certaines victimes des changements extérieurs. Par ailleurs, elles sont indispensables, essentielles dans les cas de réhabilitation des familles à problèmes multiples, dont il sera bientôt question.

Ces soins du service social s'adressent surtout aux gens qui ont connu une longue inactivité ou qui ont peu d'instruction, ce qui veut dire qu'ils auront un long et pénible chemin à parcourir avant de devenir ou redevenir indépendants. Si ces services sociaux ne sont pas fournis par les agences distributrices d'assistance, les chances sont que plusieurs chômeurs, victimes de l'automation ou de l'exode rural, et encore davantage ceux qui n'ont jamais travaillé (ou peu) ne persévèreront pas dans l'entraînement ou le réentraînement à une nouvelle occupation. L'argent investi dans les cours et programmes de réadaptation sera alors en partie un gaspillage de fonds publics. Nombre de pauvres ont besoin d'être encouragés à étudier et surtout à persévérer dans leurs études; les familles ont aussi souvent besoin de l'appui du travailleur social pour accepter ce retour aux études de leur chef et pour passer à travers cette période difficile qui peut engendrer toutes sortes d'autres problèmes: découragement, dépressions, abus d'alcool, etc . . .

Comme on le voit, le travailleur social a sa place auprès de ces gens, à divers degrés, selon la capacité d'adaptation de ces derniers et aussi selon que les causes de la pauvreté sont extérieures ou intérieures ou les deux à la fois. La lutte à la pauvreté doit se livrer sur plusieurs plans en même temps: sur celui de la sécurité sociale, ce qui règlerait, comme il a été démontré plus tôt, une multitude de cas presque du jour au lendemain, et ensuite sur le plan des structures économiques, industrielles et éducatives. Encore là, si on mettait à la disposition des victimes des changements technologiques des services adéquats de réadaptation et de réentraînement au travail, un grand nombre de ces derniers règleraient du même coup leurs problèmes.

Mais il reste une dernière catégorie de pauvres qui ont besoin de beaucoup plus, à cause de problèmes personnels et familiaux particulièrement graves, s'ils doivent un jour fonctionner normalement. Ces gens présentent un véritable défi à la communauté et aux travailleurs sociaux. Leur retour ou l'accession a une vie indépendante est en partie conditionnée par la présence dans le milieu de ressources nombreuses et efficaces. Aux illettrés, incapables de se trouver le moindre emploi, il faut offrir des cours où ils apprendront les rudiments de la grammaire et de l'orthographe. Aux retardés mentaux, il faut donner l'occasion d'apprendre à maîtriser des tâches manuelles simples. Aux alcooliques, incapables de garder un emploi stable, il faut fournir les services de cliniques psychiatriques, d'associations antialcooliques. Les travailleurs sociaux, tout en utilisant au maximum les ressources communautaires, doivent aider ces pauvres à prendre conscience de leur situation, les motiver en vue d'un changement éventuel et les aider par les techniques du Service Social à résoudre leurs problèmes personnels, interpersonnels et familiaux. C'est dans cette catégorie qu'on rencontre les familles à problèmes multiples sur lesquelles il importe de s'arrêter plus longuement.

VI

Familles à problèmes multiples

La guerre à la pauvreté ne sera jamais complètement gagnée tant qu'on ne réussira pas à améliorer les services sociaux et accroître leur efficacité auprès de ces familles qui coûtent une fortune à l'Etat, même si elles ne représentent qu'environ 10%... de tous les pauvres et moins de 1% de la population totale. Bien que ce travail soit urgent, il ne faut pas oublier toutefois qu'il est également nécessaire et impérieux d'améliorer la sécurité sociale, de trouver les moyens de remettre sur le marché du travail les victimes de l'automation ainsi que les ruraux émigrés en ville, sans quoi dans une décennie ou deux, nous serons en face de tout un nouveau groupe de familles-problèmes. La présence de familles à problèmes multiples est due, en grande partie, au fait qu'il y a 10-20 ou 30 ans, leurs membres ont connu des privations prolongées, des injustices sociales graves, à cause de l'insuffisance, à cette époque, des mesures sociales et des ressources éducatives et communautaires. Ce serait une magistrale oeuvre de rapiéçage que d'affecter une armée de travailleurs sociaux aux cas actuels de familles à problèmes-multiples si en même temps, on négligeait de corriger les situations qui produiront une nou-

velle génération de ces cas dans 10 ou 20 ans. Tout en étant vigilant et actif sur le plan de la prévention et de l'action sociale, il ne faut rien ménager pour récupérer actuellement le plus grand nombre possible de ces familles difficiles, qui sont susceptibles, à cause de leurs déficiences profondes, d'engendrer d'autres familles-problèmes. Les statistiques compilées dans le *Journal of Marriage and the Family* (numéro spécial de novembre 1964 sur la pauvreté) révèlent que le père ou la mère de 40% des familles aidées en 1961 par l'assistance publique aux Etats-Unis venaient de foyers qui avaient bénéficié d'assistance sociale sous quelque forme.

J'ai dit au début que, de nos jours, plusieurs travailleurs sociaux s'intéressent de façon tout à fait particulière aux familles à problèmes multiples et jouissent dans certains milieux d'un statut supérieur à celui des travailleurs sociaux de nos hôpitaux et cliniques psychiatriques. A cause de l'ampleur et de la variété des problèmes sociaux, économiques, psychiatriques et autres affectant ces foyers détériorés, on recherche pour les réhabiliter l'aide la plus compétente au lieu de les abandonner à leur sort, comme on a si longtemps fait, et de les étiqueter comme cas chroniques, non réhabilitables. Aujourd'hui, des efforts grandissants sont faits en maints endroits pour assurer à ces familles difficiles les ressources de plusieurs disciplines. Dans certaines villes américaines, on a même créé des agences spécialisées comprenant médecins, psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux, infirmières et autres professionnels, afin de coordonner les efforts et ressources de chaque discipline et éviter ainsi à ces familles les courses d'une agence à l'autre. Dans d'autres villes, on a rattaché pareil service au Conseil des Oeuvres. Enfin, ailleurs, plusieurs agences ont convenu qu'un seul tra-

vailleur social s'occuperait de telle de ces familles et que par ce dernier passeraient les organismes communautaires et publics devant offrir des services à ce cas.

Comment reconnaître les familles à problèmes multiples ? Plusieurs façons ont été mises de l'avant. Mentionnons celle développée par les « Community Research Associates » des Etats-Unis, qui indiquent comme caractéristiques principales:

1 — Fonctionnement anormal de la mère

2 — Fonctionnement anormal du père

3 — Fonctionnement anormal des enfants

4 — Mésadaptation conjugale des conjoints

5 — Pauvreté et conditions tout à fait inadéquates de logement.

Une étude faite par le « New York City Youth Board » auprès de cent cinquante familles à problèmes multiples a révélé que 87% de ces familles présentaient trois de ces caractéristiques et que 35%, les cinq caractéristiques.

Le State Charities Aid Association de New York, par ailleurs, après avoir étudié de nombreux dossiers, suggère la gamme suivante de caractéristiques:

1 — Multiplicité des problèmes

2 — Pauvreté chronique

3 — Résistance au traitement social

4 — Attitudes détériorantes telles que isolement de la com-

munauté, hostilité et suspicion à l'endroit de l'autorité.[1]

Le Service Social familial intensif et la conférence de cas sont les formules utilisées au maximum afin de mieux cerner et diagnostiquer les difficultés de ces familles pour hâter leur solution. Les techniques employées auprès d'elles le sont encore de façon sporadique, irrégulière, sur des bases plutôt expérimentales. Janet E. Wernandy et Bert Marcuse suggèrent entre autres les techniques suivantes:

— action
— approche pratique
— approche directive
— utilisation de l'autorité
— dons
— coordination
— intervention
— entrevue familiale
— entrevue sans apprêts

Il serait trop long ici d'élaborer sur chacune de ces techniques. Il est préférable de s'en tenir à des remarques générales. Le travailleur social doit être plus actif que dans le traitement des autres cas. Il sort de son bureau, visite régulièrement les familles (une fois par semaine au moins) s'intéresse à tout ce qui intéresse chacun des membres: budget familial, maladie des enfants, progrès scolaire, etc... Il doit être éminemment pratique dans son approche auprès de ces familles à problèmes multiples.

---

[1] Benjamin Shlesinger, The Multiproblem Family, University of Toronto Press, page 10.

Il sait qu'il est absolument inutile de s'attaquer à leurs problèmes personnels graves, si la faim et le froid les harcèlent. Il verra à corriger en premier lieu ces lacunes. Il devra compter sur des dons venant de son agence ou d'autres sources, lorsque nécessaire. Cet intérêt et ces dons gratuits, qui n'exigent rien en retour, redonneront confiance aux familles détériorées, fatalistes, méfiantes. Ces manifestations de charité authentique finiront par vaincre les résistances de ces dernières et feront renaître l'espoir et la foi en elles-mêmes et dans les autres. Evidemment que pareille approche effraie le clinicien traditionnel mais elle est adoptée d'emblée par les travailleurs sociaux qui sont expérimentés dans l'utilisation des ressources communautaires et qui ont les deux pieds bien rivés dans la réalité. Ils savent que les familles profondément déficientes sont imperméables, au moins au début, aux techniques plus raffinées et poussées du Service Social, qui ont été conçues surtout en fonction des familles de classe moyenne.

L'utilisation de l'autorité comme moyen de relever et d'aider peut aussi surprendre, au premier abord; mais il reste que pour bon nombre de ces adultes déficients ou détériorés qui fonctionnent à un niveau infantile, c'est le seul moyen d'obtenir les premiers résultats. Pour certains même, il faudra, leur vie durant, perpétuer cette façon de procéder. Ce sont les clients permanents (qui devraient être moins nombreux à mesure que nous affinerons nos outils), qui, très probablement, auront besoin jusqu'à leur mort de « béquilles sociales ». Le travailleur social s'imposera en tout premier lieu par sa compétence et inspirera graduellement confiance. Ensuite, il devra représenter à leurs yeux les valeurs de la communauté. Sans aucun doute, il ne faut pas que le tra-

vailleur social veuille imposer les valeurs de la classe moyenne à ces familles, mais il doit tout de même refléter les normes de base, tels que le soin aux enfants, le respect de la propriété d'autrui, etc... Il doit utiliser son autorité à l'instar de celle décrite par Reiner et Kaufman: « The authority of loving parents ». Toutefois, il doit viser à diminuer cette autorité, autant que faire se peut. Au fur et à mesure que ces familles progresseront et assumeront plus de responsabilités, cette autorité parentale bienveillante doit diminuer sans quoi la liberté et l'autodétermination fondamentales en Service Social n'auraient aucun sens.

En outre, le travailleur social agira comme catalyseur et coordonnateur des services que la famille-problème requiert, autant pour chacun de ses membres que pour l'ensemble. Il devra, enfin, faire ce que le travailleur social traditionnel n'accepte pas facilement, à savoir intercéder, intervenir en leur faveur. Un bon nombre des parents de ces familles sont peu instruits, ils n'osent plus, ils sont craintifs, ils se sentent battus d'avance. L'intervention intelligente et discrète du travailleur social leur pavera la voie, ouvrira des portes qui jusque là leur étaient fermées.

En plus d'utiliser toutes ces techniques, le travailleur social devra compter sur des ressources nombreuses comme les suivantes: aides familiales, programmes d'éducation familiale, consultation budgétaire, etc... Avec toutes ces armes en mains, il peut partir en guerre contre la pauvreté dans les régions grises de nos villes avec des bonnes chances de succès.

Il faut toutefois se garder d'un usage abusif de toutes ces techniques nouvelles qu'il importe de situer dans le contexte de la philosophie du travailleur social.

Même si les travailleurs sociaux doivent être plus actifs, moins « formels », plus directifs dans leurs relations avec ces familles, il faut, toutefois, ne pas oublier que ces gens ont droit à ce qu'on a toujours considéré comme des valeurs de base en service social, à savoir la dignité, la liberté, l'autodétermination et la perfectibilité de la personne humaine. Si, à cause d'une fausse interprétation de ces valeurs dans le passé, on s'est réfugié dans la passivité et l'inactivité devant cette catégorie de clients sous prétexte qu'ils n'étaient pas réceptifs, qu'ils hésitaient ou refusaient de se rendre aux bureaux, il ne faudrait tout de même pas tomber dans d'autres erreurs, par exemple, faire de l'activisme, de la simple manipulation ou exercer des contrôles excessifs. Il semble que trop souvent on a traité irrespectueusement certaines de ces familles, ce qui les a conduites où elles sont. Ce n'est certes pas aider les gens à recouvrer la fierté, et la dignité perdues que de ne jamais leur remettre, par exemple, leur chèque d'assistance et de les soumettre au régime humiliant des bons de nourriture ou de payer tous les comptes en leur nom ou bien de s'interposer dans trop de leurs décisions et démarches. Certains services de bien-être progressifs aident les clients pauvres de façon beaucoup plus efficace et constructive en leur faisant établir eux-mêmes leur éligibilité à l'assistance et les sommes auxquelles ils ont droit. A ces familles à problèmes multiples, il faut le plus tôt possible remettre l'assistance en argent, prenant même à l'occasion un risque calculé quant à son usage. Encore une fois il faut être plus actif, plus pratique, plus directif avec elles mais il faut se garder d'aller trop loin.

L'emploi des techniques nouvelles doit être gradué, temporaire, autant que possible, en vue d'en arriver éventuellement, encore

là si possible, au fonctionnement autonome des clients.

« Le respect engendre le respect ». La meilleure façon d'aider même les familles détériorées est d'abord de les respecter; ainsi elles en viendront à se respecter elles-mêmes et à respecter les autres. Dans les plans de réaménagement urbain ou rural, il faut prendre soin de « rentrer dans le jeu » les familles impliquées. Traitées de façon cavalière et irrespectueuse, ces familles en viennent à caricaturer le travailleur social comme celui de jadis, c'est-à-dire un « snooper », un « do-gooder », une personne qui épie, qui se mêle de tout et qui sermonne à tout propos. Le travailleur social qui représente les valeurs de la communauté, rendra alors ces dernières détestables, rebutantes, par suite des attitudes maladroites qu'il aura adoptées. Il doit être une présence chaleureuse, active, sympathique, dévouée, qui est toujours bienvenue dans le foyer. Il doit sans doute conseiller, renseigner, suggérer, inciter, voire même s'imposer en certaines circonstances (exemple: négligence grave des enfants), mais toutes ces techniques doivent être utilisées dans la perspective des « gifts of love » dont parle Florence Hollis.

VII

Le travailleur social devant les pauvres

Depuis qu'on a redécouvert l'existence des pauvres chez nos voisins du sud et que la « Guerre à la Pauvreté » a été déclenchée par les autorités gouvernementales, de toutes parts les attaques ont fusé contre les agences de « service social » alléguant l'ineptie de ces dernières devant les problèmes des pauvres. Il a été même soutenu à maintes reprises que la méthode traditionnelle, appelée « casework » était incapable de répondre aux besoins et problèmes des pauvres. Toutes sortes d'autres méthodes et techniques ont été mises de l'avant.

Il est possible que les attaques américaines contre les travailleurs sociaux aient un certain fondement. En effet certaines agences sociales auraient abandonné aux autres les pauvres pour s'occuper davantage de groupes moins défavorisés et de la classe moyenne. Mais il faut aussi dire que, depuis plusieurs années, les services publics de bien-être avaient pris à leur charge les indigents et les pauvres. Les agences sociales n'avaient pas hésité, devant ce transfert de responsabilités, sachant que désormais elles pourraient offrir leurs bons offices à des groupes qui n'avaient pas ou qui en avaient peu bénéficié jusque là.

Il ne faut pas oublier que toute discipline professionnelle, que ce soit la psychiatrie, la psychologie, la médecine ou le service social, n'atteint sa véritable stature professionnelle que lorsqu'elle devient accessible à n'importe quel citoyen qui a besoin d'elle. La médecine existe autant pour les riches que pour les pauvres. Il en va de même pour le service social professionnel. Evidemment, il se trouve des gens qui n'acceptent pas les dimensions professionnelles du service social et voudraient voir les travailleurs sociaux identifiés à un groupe restreint de citoyens. Aux E.U., les travailleurs sociaux ont développé une qualité de services telle que les gens des classes moyennes les réclament. Ceci est très bien, mais dans le processus, ils ont fait ce que bien d'autres professionnels font, c'est-à-dire négligé les classes pauvres. Pareil éloignement du pauvre paraissait plus grave parce que le service social a pris son origine dans les oeuvres philanthropiques et bienfaisantes, et parce que notre société prend pour acquis que les plus grandes misères et souffrances se situent dans les zones de pauvreté; ce qui est en grande partie vrai.

Toutefois, l'éloignement du pauvre s'est produit bien plus aux Etats-Unis et dans le Canada anglophone que dans notre province. Chez nous, le service social se trouve encore au stade où il se trouvait aux E.U. au début du siècle, c'est-à-dire qu'il est identifié presque exclusivement avec les classes pauvres et économiquement faibles. Une des explications se trouve dans la lenteur du développement des services publics de bien-être, qui s'occupent plus particulièrement des classes défavorisées. Bref, la profession de travailleur social n'a pas encore atteint ce degré d'universalité qu'on lui reconnaît aux E.U. Le travailleur social québécois se trouve par conséquent à l'abri

des insinuations faites en milieux anglo-canadiens et américains à l'effet qu'il vit éloigné du pauvre.

En toute justice cependant, il faut proclamer bien haut que les accusations portées contre les travailleurs sociaux américains et anglo-canadiens sont exagérées. Qu'il y ait eu un certain éloignement des classes pauvres, c'est fort possible. Mais il reste que, dans l'ensemble, les agences sociales américaines et anglo-canadiennes, surtout les agences familiales, ont toujours eu une forte proportion de cas venant de familles économiquement faibles, sinon de familles indigentes et à problèmes multiples. La part du temps accordé aux pauvres par les professionnels du service social a certes toujours été comparable à celle accordée par les membres des autres professions. La boutade suivante en dit long: « Social work has been the poor man's psychiatry ». A la décharge des Anglophones, il faut aussi dire que certains travailleurs sociaux ont probablement démissionné devant le travail de réhabilitation à faire auprès des pauvres à cause de l'insuffisance flagrante des taux d'assistance accordée aux familles indigentes, insuffisance qui rendait tout relèvement social pratiquement impossible. En 1963, les taux mensuels versés variaient, selon les Etats, de $35.00 à $250.00. Il est probable que les travailleurs sociaux des Etats du sud, où les taux étaient au plus bas niveau, ne voyaient pas la possibilité de réhabiliter les familles assistées et peut-être auraient-ils considéré comme une complicité à pareille injustice sociale que de tenter seulement de leur aider à s'ajuster à des situations intolérables et inacceptables. Il est facile aujourd'hui, alors que les taux d'assistance ont été substantiellement relevés, par suite de l'introduction du gouvernement fédéral américain

dans le champ de l'assistance publique, de blâmer notre profession de s'être retirée du domaine de l'assistance à une autre époque où toute réhabilitation était rendue pratiquement impossible à cause de l'insuffisance des lois d'assistance.

VIII

Inefficacité des méthodes traditionnelles ?

Qu'il y ait une « crise » depuis quelques années, cela nous paraît évident si on observe les attaques subtiles et moins subtiles faites contre les travailleurs sociaux et les agences sociales traditionnelles. Toutefois, hâtons-nous de dire que cette crise semble se résorber quelque peu:

Nevertheless, a society that supports significant person to person services makes real its devotion to individuallity and personality . . .

To promote social policy by heaping scorn upon practice is like arguing that all building contractors should become architects. It is precisely in day-to-day practice that we should find what is wrong with yesterday's policy. Practice and policy are — or ought to be — symbiotic.

There are two kinds of temptation to be scornful of pratice. One calls to those who have labored long at social policy, all unappreciated. What an opportunity to turn the tables! The other calls to those who seek basic solutions and feel themselves opposed, as they may be, by practitioners who themselves feel

threatened. These are natural emotions but they are not the best guide to a course of action. Basically, we all serve a practice profession — most of us by practicing and some of us not. We shall do a better job if we see it as one job.[1]

D'où viennent, où sont les causes de ces tensions, de ces attaques. Certes les travailleurs sociaux sont partiellement responsables à cause de leur cristallisation dans des attitudes et concepts, devenus inadéquats à notre époque. Mais nous croyons que les adversaires du service social traditionnel sont aussi responsables à cause de leurs préjugés et prises de position radicales. Mentionnons que ces derniers ont été « ébahis » par les découvertes ou plutôt approfondissements des sciences sociales tandis que les premiers n'en sont pas conscients ou du moins pas assez conscients. L'erreur monumentale commise par les deux groupes c'est de refuser de dialoguer, de se rencontrer ou ce qui est pire encore de ne pas en voir la nécessité. Pourtant c'est là à mon avis que je vois la résorption de la crise, car les deux groupes réunis possèdent les réponses aux problèmes de l'homme et de la société modernes.

Le travailleur social a acquis une connaissance profonde de la dynamique des individus, des relations interpersonnelles au niveau de la famille et du petit groupe. Il a développé une façon unique d'engager une relation positive avec des individus et des petites unités. Sa grande réussite consiste à pouvoir amener le changement, surtout psychologique, chez les individus, les familles et les petits groupes. Sa grande erreur, à croire que cela suffit. Les travailleurs sociaux tradition-

---

[1] Voir l'éditorial de la revue *Social Work* - juillet 1966.

nels connaissent la dynamique qui joue au niveau individuel et familial et y attachent énormément d'importance. Ils ont raison jusque là. Mais ce qu'ils refusent parfois d'approfondir, c'est « l'impact » des grandes institutions sur les personnes, les familles et les petites communautés. La crise familiale que le travailleur social tente de résoudre dans le foyer X n'est pas causée nécessairement par la carence individuelle, d'ordre psychologique, des époux; elle peut être la résultante d'une « crise » familiale beaucoup plus généralisée, causée par des facteurs tels que le chômage, la pauvreté, le logement inadéquat, l'ignorance, la pénurie de services de santé ou de loisirs. Bref, la pauvreté ou les carences des systèmes ont un impact direct sur la famille. Le travailleur social « dans le vent »essayera de combler le vide entre la famille X et tous ces systèmes; il essayera de faire disparaître la pauvreté chez cette famille et non seulement d'aider cette dernière à résoudre ses problèmes interpersonnels ou psychologiques. Il mettra tout en branle pour amener du changement dans les conditions d'emploi, de santé ou de logement. Il verra à rendre plus disponibles et accessibles à la famille X les services existants dans la communauté. Enfin, il s'évertuera par l'intermédiaire de son agence ou des organismes d'action sociale à promouvoir des meilleures législations et services à l'échelon municipal, provincial et national afin de prévenir ou corriger les malaises sociaux de façon plus efficace. Bref, le travailleur social complétera son approche individuelle par une approche institutionnelle.

Par ailleurs les sociologues et les travailleurs sociaux, qui ont une approche presque uniquement institutionnelle des problèmes sociaux, ont tout avantage à élargir leurs horizons et à cesser de considérer les individus et les petites unités comme étant con-

ditionnés de façon inéluctable par les « systèmes » sociaux. Ils versent alors dans l'utopie la plus déconcertante car ils réaliseront à leur grand désarroi et à brève échéance que l'amélioration des systèmes n'amène pas nécessairement de changement en profondeur chez *tous* ceux qui se trouvent à l'intérieur. De plus, la transformation des institutions exige souvent au préalable un changement fondamental chez nombre de personnes et de petites unités. L'erreur commise par les partisans de l'approche institutionnelle est d'oublier que certaines personnes et familles ont aussi besoin d'être aidées individuellement pour changer et s'adapter à la société environnante. En outre, les adversaires des travailleurs sociaux traditionnels exagèrent quand ils tiennent les agences responsables des déficiences sociales nombreuses qui font qu'une multitude de gens sont inadaptés ou défavorisés. Les responsabilités sont beaucoup plus larges et atteignent bien d'autres personnes. Gordon Hamilton a écrit: « Social Welfare can be no stronger than the economy, culture and government within which programs are operated. The components of successful social welfare-prevention, protection and rehabilitation — are only achieved through full employment, health, income maintenance, housing, education; and through opportunity for family, individual and community development ».[1]

Il nous semble toutefois que les travailleurs sociaux tradionnels ne sont pas aussi éloignés qu'on le croit des travailleurs sociaux avant-gardistes dans le domaine de la théorie. Les premiers ont mis, dans le passé, l'accent sur le personnel et le psychologique. C'était alors le contexte plus général d'une

---

[1] Social work, Vol. VIII, janvier 1962, page 2.

société qui déifiait Freud et son oeuvre. Toutefois, il reste que même à cette époque la théorie en service social ne négligeait pas les incidences sociales des problèmes humains. Berthe Gronfein, dans *Social Casework* de décembre 1966, affirme à juste titre: « It is not innovation in conceptualization that is the imperative, but innovation in using what we know ».

Tout ce qui a été dit ici ne changera rien si les travailleurs sociaux refusent de sortir de leur bureau pour modifier les systèmes sociaux susceptibles d'amener des changements chez bon nombre d'individus et de familles et si les travailleurs sociaux dits « nouvelle vague » demeurent toujours hésitants à se pencher sur les besoins individuels des personnes et des familles et les traitent uniquement comme les petites roues ou parties d'une grande machine sociale. Mais il restera toujours, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse qu'il y aura ceux qui posséderont plus de propensions et d'habiletés pour travailler avec des personnes et petites unités et les autres qui seront attirés par le travail social auprès des grands ensembles et réussiront mieux dans ces domaines. Les deux groupes sont nécessaires mais il reste que leurs efforts concertés et harmonisés donneront les résultats les meilleurs et que chaque groupe aura tout avantage à intégrer les connaissances et les expériences de l'autre.

IX

Les valeurs des familles pauvres

La pauvreté constitue un mal social détestable qu'il faut fuir, prévenir, et déraciner de notre société moderne. Sur ce point, tout le monde est d'accord, au moins théoriquement. La « guerre à la pauvreté », aura contribué davantage à mettre en évidence les côtés exécrables de l'indigence, d'autant plus qu'aujourd'hui on voit mieux qu'autrefois ses ravages et ses traits les plus hideux. Mais il s'est produit un phénomène, nullement prévu en certains milieux, à l'occasion de cette guerre: on confond trop souvent pauvreté et pauvres. C'est là un réel danger qui guette notre société « partie en guerre ». Si on ne considère que les ravages, les méfaits apportés aux victimes de la pauvreté, il y a un danger de perdre de vue les points forts, les « valeurs » des pauvres sur lesquels nous pourrions miser pour aider ces derniers à sortir de leur détresse. Un sociologue américain Reismann a relevé les « points forts » suivants chez les pauvres: sécurité qu'ils trouvent dans la famille extensive, sens aigu de l'égalité, la simplicité des manières, des goûts et des aspirations, et l'humour; la satisfaction qu'éprouvent les enfants à se trouver ensemble, l'absence de rivalité entre les enfants d'une même famille.

Pour ma part, plusieurs caractéristiques m'ont toujours frappé chez les familles pauvres, entre autres l'entraide et la générosité. Combien de fois ai-je rencontré des familles pauvres qui hébergeaient gratuitement les enfants de la parenté ou de voisins éprouvés. Combien de fois ai-je vu la femme pauvre déjà débordée de responsabilités aller à la rescousse d'une voisine plus pauvre qu'elle. Et les enfants. Qui partagent plus: sont-ce les enfants des foyers à l'aise ou ceux des foyers dénués de tout confort. La plupart du temps ce sont les derniers. Serait-ce qu'ayant si peu, ils ne s'attachent pas aux biens matériels ?

Il ne s'agit pas ici de vanter certaines qualités rencontrées chez les classes pauvres afin de mieux s'accommoder de la présence de la pauvreté dans notre milieu et ainsi se donner « bonne conscience ». Non. Il s'agit plutôt de conditionner notre effort en vue de faire tomber, à l'endroit des pauvres, certains préjugés qui menacent de faire rater la guerre à la pauvreté. Il ne faut pas confondre les traits hideux de la pauvreté avec les traits personnels des pauvres. Cette guerre est contre la pauvreté et non contre les pauvres. Sortir les gens de leur taudis sans prévoir une solution humaine à leur problème serait faire la guerre, non à la pauvreté, mais aux pauvres, étant donné que ces derniers n'ont pas les moyens de se payer un logement convenable. Empêcher de crever de faim les indigents alors qu'on peut obtenir davantage en vertu des lois sociales existantes, c'est entretenir la pauvreté. Humilier les pauvres en leur apportant un panier de Noël ou autre secours en nature, alors qu'on pourrait agir autrement, sans léser leur dignité, est très éloigné de la conception moderne de la « guerre à la pauvreté ». Ce serait tellement plus humain par exem-

ple de remettre un chèque aux parents, qui procureraient eux-mêmes à leurs enfants ce dont ils ont besoin. Le patron qui offre un salaire nettement insuffisant à un employé sous prétexte que ce dernier pourrait difficilement se trouver un emploi ailleurs, lutte contre les pauvres et non contre la pauvreté.

Dans cette lutte à finir contre la misère, il faut à tout prix respecter au plus haut point les personnes qui en sont les victimes et considérer que ces dernières ont des qualités et virtualités qui méritent d'être exploitées, car ces pauvres ne constituent pas une classe séparée du reste de la société. Si nous étions constamment conscients de la valeur intrinsèque de ces humains nous n'hésiterions pas à respecter leur dignité, leur liberté et nous les associerions à cette guerre; nous les inviterions à y participer activement au lieu de faire la guerre pour eux. Mieux encore, nous leur épargnerions notre intervention s'ils décidaient un jour de s'organiser seuls pour sortir de leur situation économique inférieure.

En un mot, si nous étions vraiment convaincus que les pauvres sont des êtres comme les autres, ayant des points forts et des points faibles, des « valeurs », que de choses changeraient ... et rapidement. Mais il arrive malheureusement qu'à cause de quelques pauvres désagréables et récalcitrants, (il y a de ces gens-là dans toutes les classes sociales) on généralise trop souvent et on aborde les familles défavorisées avec méfiance, suspicion, complexe de supériorité et de paternalisme. A moins de changer cette attitude fondamentale d'une multitude de citoyens, surtout des possédants, la « guerre à la pauvreté » avortera et ne sera qu'un gros feu de paille.

Dans cette lutte qui ne doit pas échouer, il faut en premier lieu se convaincre, si on ne l'est pas encore, que la prolonga-

tion de ce mal, qu'est la pauvreté, est due bien plus à notre acceptation de cette dernière que d'aucuns considèrent nécessaire ou au moins utile pour le bon fonctionnement de la société industrielle.

Le Révérend Père Fraikin, o.p., a écrit dans la Revue *Communauté Chrétienne* d'octobre 1965:

« Il est donc opportun de justifier ce que le sens commun aurait suffi à faire admettre en montrant que, même pour un chrétien, la pauvreté est un mal dont il est nécessaire d'être scandalisé. Loin de désavouer le point de vue de la tradition juive sur ce point, le christianisme n'a fait que l'assumer en apportant aux pauvres une nouvelle espérance. » (. . .)

Pour corriger la situation de 25% des familles canadiennes vivant avec moins de $3,000. par année, considéré comme le seuil de la pauvreté, il suffirait d'affecter 2% du Produit National Brut. D'après l'économiste Jenness de Vancouver, il n'en coûterait que $50. per capita pour vaincre la pauvreté au Canada. La question n'est pas de savoir si nous pouvons éliminer la pauvreté mais bien est-ce que nous voulons individuellement et collectivement la faire disparaître.

Si tous les préjugés que notre société entretient à l'endroit des victimes de la pauvreté, surtout en ce qui a trait à leur caractère différent, tombaient, la guerre à la pauvreté serait vite gagnée à cette époque où nous avons triomphé de l'espace et de l'atome.

X

Intégration des services sociaux: moyen efficace de lutte à la pauvreté

La coordination ou l'intégration des services de bien-être fait actuellement l'objet d'analyses et de recherches autant en Amérique qu'en Europe, surtout en Angleterre. Ce thème se retrouvait dans plusieurs exposés magistraux à la Conférence sur le Bien-Etre Social à Vancouver, en juin 1966. En terminant son brillant discours inaugural, Richard M. Titmuss a posé la question suivante:

« En dernière analyse, nos deux sociétés (canadienne et britannique) auront peut-être à choisir entre deux systèmes, le premier offrant des services de peu d'envergure et de médiocre qualité, le second des services polyvalents de meilleure qualité, mais qui comportent les dangers inhérents aux grandes bureaucraties et aux concentrations de puissance professionnelle. Devant ce dilemme, nous devons aussi nous demander si notre but est de servir les gens, — beaucoup de nos clients, retenons-le, sont des gens sans défense, — ou de servir les intérêts d'organisations et de groupements professionnels établis ».

Même si Titmuss s'interroge sur l'évolution actuelle des services de bien-être et de santé, il préfère évidemment une plus grande intégration surtout au niveau local et est fort sceptique à l'endroit des comités dits de coordination. Il a affirmé, à cette même conférence: « Je ne pense pas que le Comité (Seebohm) évite les problèmes des cadres d'organisation et de planification en recommandant l'établissement d'une série de comités de coordination dans le domaine de la santé et du bien-être social. Ces comités, on en a fait l'essai en Angleterre et ils ont échoué. »

La « Commission royale d'Enquête sur les services de santé »[1] et le Rapport du comité spécial du Sénat sur la Gérontologie[2] déplorent l'approche au petit bonheur et fragmentée du passé dans les domaines de la santé et du bien-être social. Dans la guerre à la pauvreté, plusieurs communautés américaines ont regroupé sous le même toit et la même autorité de nombreux services destinés aux familles pauvres et économiquement faibles.

Comment se fait-il qu'il se trouve, devant ce mouvement vers l'intégration, des protagonistes du morcellement et de la multiplication d'oeuvres et de services toujours destinés à la même clientèle. Nous admettons qu'il y a certaines institutions hautement spécialisées qui sont nécessaires dans notre contexte social. Mais pourquoi multiplier les services aux familles, aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes seules, alors qu'avec une bonne organisation, ces services peuvent être rendus, de façon plus efficace et à un coût moindre par les organismes dits polyvalents. Titmuss affirme « L'expérience de ces dernières années

---

[1] Voir pages 19-202, 108-10, 237-40 et 246-259, - 1965.
[2] Voir pages 601-65 - 1966.

en Angleterre nous enseigne que nous devons apprendre à utiliser plus efficacement et de concert le général et le spécialisé, les services communautaires et les services institutionnels, l'expert, l'auxiliaire et l'administrateur. Dans l'immédiat, cela sera peut-être plus difficile à réaliser que de multiplier les organismes, les oeuvres et les instruments du bien-être social. Cependant, à la longue, nous réussirons peut-être mieux à assurer ainsi un service complet et coordonné à la population ». En lisant ceci, de nombreux travailleurs sociaux penseront à certains conseils de bien-être qui préfèrent créer de nouvelles oeuvres plutôt que de renforcer l'agence sociale de base et lui fournir les moyens d'intégrer les nouveaux services. D'autres penseront aux autorités gouvernementales, qui plutôt que de consolider l'agence familiale existante, bâtissent à côté d'elle des petites oeuvres, qui auraient pu facilement être ajoutées à celle-ci.

Pourquoi ce plaidoyer en faveur de l'agence sociale polyvalente aux proportions qui semblent gigantesques ? Tout d'abord disons qu'il ne s'agit pas d'agences aux proportions nécessairement gigantesques. Il s'agit plutôt d'obtenir que les communautés locales (plus ou moins grandes) possèdent ces organismes de bien-être de base, dispensant l'ensemble des services sociaux à la communauté. Si l'on veut enrayer la dépendance sociale, promouvoir le « self-respect », il faut que notre système social soit ainsi construit qu'il respecte la dignité et la fierté personnelles. Or le morcellement excessif des services de bien-être, qui fait que la même personne peut avoir un dossier à l'agence familiale, à l'agence à l'enfance, à la clinique de consultation matrimoniale, au fichier des paniers de Noël et ailleurs porte atteinte aux valeurs que nous défendons en service social. Plusieurs réformateurs, depuis la fameuse enquête de St-

Paul, ont préconisé le regroupement de certains services pour lutter contre cette dépendance sociale, caractéristique des familles à problèmes multiples, et aussi pour obtenir une meilleure efficacité à un coût moindre. La « guerre à la pauvreté » ne sera jamais gagnée si nous entretenons, à cause d'un système confus et complexe d'organismes de bien-être une sous-culture de la pauvreté, par des atteintes quotidiennes à la fierté et la dignité personnelles des économiquement faibles. Le fait que ces derniers dépendent de deux, trois ou cinq organismes de bien-être et qu'ils aient périodiquement à aller de l'un à l'autre peut flatter la vanité des administrateurs de tous ces organismes mais ne garantit nullement le succès de la « guerre à la pauvreté ».

Au Québec, nous n'avons pas, du moins dans les centres moyens et ruraux, donné dans ce travers de la fragmentation, car l'agence familiale offre la plupart des services aux familles, aux enfants et aux personnes âgées. Dans les autres provinces canadiennes, où les agences familiales sont distinctes des agences à l'enfance, on procède actuellement, et avec difficulté en maints endroits, à l'intégration. Il faudrait lutter chez nous contre le morcellement que certains favorisent et voir à donner de plus en plus d'instruments à l'agence communautaire pour qu'elle réponde plus adéquatement aux besoins actuels et futurs du milieu. Afin d'éviter que celle-ci devienne lourde et inefficace du fait d'un appareil bureaucratique flou ou trop complexe, il faut préparer et perfectionner des spécialistes en administration, sinon il pourrait bien arriver que la communauté crée de nouveaux services, lesquels auraient pu être intégrés, avec bonheur, à l'agence polyvalente existante.

La communauté totale devient de plus en plus la préoccupation des dirigeants de nos services sociaux. En 1963, les agences sociales de la F.S.S.F. ont fait un progrès en déterminant la famille comme unité de traitement. C'était une approche préférable à la précédente, jugée souvent trop individuelle. Nous faisons actuellement un autre pas en avant en y ajoutant l'amorce communautaire globale.

Dans la « guerre à la pauvreté », l'action, pour être efficace, doit être entreprise par toute la communauté. Corriger les inégalités sociales qui affectent certaines familles ne se fera que si la communauté est mobilisée pour faire disparaître les îlots de pauvreté, les taudis, les isolements sociaux etc... Titmuss affirme: « L'action clinique ou sociale isolée ne suffit plus par elle-même dans bien des cas, il faut que quelqu'un fasse agir ou mobilise une foule de services et d'oeuvres au bénéfice de l'ensemble des besoins de l'individu ou de sa famille ».

Nous devrions, à l'avenir, parler beaucoup plus d'agence communautaire polyvalente que d'agence familiale. Cette agence devra avoir un statut public ou para-public, si l'Etat doit compter sur cette dernière pour remplir toutes ces fonctions et si elle doit devenir le carrefour de la plupart des misères sociales de la communauté. Le mandat délégué à cet organisme communautaire sera obligatoire et ne pourra pas relever de la volonté exclusive d'un groupe d'administrateurs bénévoles.

Il apparaît que le regroupement des services sociaux de base constitue un des moyens efficaces d'engager et de mener à bonne fin, au niveau local, cette lutte à la pauvreté. Finis alors ces défilés d'indigents d'une agence à l'autre où, trop souvent, chacun se croit justifié, à cause de certains problèmes parti-

culiers chez le client ou dans l'agence, de référer le malheureux à une autre agence. L'agence communautaire de demain possédera sous son toit des disciplines et des services nombreux qui pourront répondre aux exigences diverses des pauvres et leur éviteraient ainsi ces humiliations et « confessions » répétées, qui minent à la longue la dignité des clients les moins vulnérables. Cette concentration a de nombreux autres avantages: économie de temps et d'argent, efficacité plus grande, vision globale des problèmes des clients au lieu de ce morcellement ou fragmentation des cas, amené par la spécialisation excessive des services.

XI

Le Rapport Boucher et les pauvres

J'ai relu le *Rapport Boucher* rédigé en 1963 et j'ai réalisé à mon grand désarroi que, bien que ce document soit déjà en partie dépassé au point de vue de pensée sociale, il n'a été que partiellement appliqué. En effet, des 71 recommandations qu'il contient, 32 n'ont nullement été touchées, 20 ont été appliquées, et 19 ont été partiellement mises en vigueur. En réalité, j'exagère en disant que les 19 dernières ont été partiellement appliquées car plusieurs d'entre elles ne l'ont été qu'à 10 ou 20%.

Le *Rapport Boucher* a servi à chambarder les structures du Ministère, mais il n'a pas encore débouché sur l'humain qui souffre. Est-ce là un jugement sévère ? Qu'on en juge. Des 21 recommandations du chapitre VII portant sur les « modalités de l'Assistance » aux nécessiteux, trois seulement ont été appliquées à fond et quatre partiellement. N'ont pas encore été appliquées les recommandations suggérant l'adoption d'une loi générale d'assistance répondant adéquatement aux besoins des familles nécessiteuses ainsi que les recommandations à l'effet que l'assistance soit accordée selon la formule du budget et qu'on tienne compte de l'augmentation du coût de la vie, que les allocations familiales fédérales ne soient pas calculées dans les reve-

nus, qu'un tribunal soit établi pour juger des cas où les indigents se sentent lésés, etc..., etc... Bref, on peut affirmer que le *Rapport Boucher* a fait peu pour améliorer *directement* le sort des indigents depuis 1963. Les taux d'assistance, jugés nettement insuffisants par les commissaires, demeurent les mêmes, voire deviennent inférieurs en rendement du fait de l'augmentation du coût de la vie. Quand on pense qu'une famille de 4 personnes dans nos campagnes ou villages doit se contenter d'un taux d'assistance de $115.00 par mois, ($140.00 dans les cités et villes), qu'une famille rurale ou villageoise de 9 personnes doit se contenter de $138.00 par mois ($163.00 dans les cités et villes), on est en droit de se demander si le *Rapport Boucher* a en fait ajouté quelque chose sur la table des pauvres.

Il est vrai, comme l'affirmait récemment l'Honorable Ministre Cloutier, que par le mécanisme de l'assistance supplémentaire on peut améliorer cette situation tragique. Mais en fait, seulement une faible proportion des familles nécessiteuses reçoivent cette assistance spéciale, accordée par le Lieutenant-Gouverneur en conseil. En outre, de nombreux fonctionnaires des services publics de bien-être hésitent à recourir à cette forme exceptionnelle d'assistance.

En somme, il appert que de la Bible du Bien-Etre que serait le *Rapport Boucher*, on n'a extrait que ce qui ne faisait pas trop mal. Dans le chapitre portant sur l'assistance, on aurait pu extraire les recommandations, qui auraient amélioré *directement* le sort de milliers d'indigents et contribuer ainsi de façon positive à la « guerre à la pauvreté ». Alors que la production nationale augmente, on n'a pas su apporter de changements aux « modalités de l'assistance » qui sont pratiquement les mêmes

depuis 1960, modalités que les commissaires ont sévèrement critiquées en 1963.

Voici le bilan du *Rapport Boucher*:

Chapitre III L'interdépendance des problèmes économiques et sociaux:

Où il est question de grandes déclarations de principes et de politique — Deux recommandations appliquées intégralement; trois appliquées partiellement.

Chapitre IV Le rôle de l'Etat:

Où il est question surtout d'une nouvelle loi générale d'assistance, basée sur les besoins réels des familles et du rôle dynamique de l'Etat dans la prévention et la réhabilitation sociale. Trois recommandations appliquées, une recommandation appliquée partiellement, neuf recommandations non appliquées.

Chapitre V Les structures administratives:

Ce chapitre porte sur les changements à apporter au niveau administratif du gouvernement. Ici le bilan est positif. Quatre recommandations appliquées, six recommandations appliquées partiellement, deux recommandations non appliquées.

Chapitre VI Collaboration entre les secteurs publics et privés du bien-être:

Le titre est explicite. Le bilan est ici positif si l'on considère l'ensemble des recommandations. Cinq recommanda-

tions appliquées, trois recommandations partiellement appliquées, une recommandation non appliquée.

Chapitre VII Les modalités de l'assistance:

Voir plus haut. Ici le résultat est presque nul.

Chapitre VIII Problèmes particuliers:

Ici les commissaires ont fait des recommandations diverses, plus ou moins rattachées au sujet à l'étude, et portant par exemple sur les tribunaux familiaux, l'assistance judiciaire, l'assistance médicale, etc... Trois recommandations appliquées, deux recommandations appliquées partiellement, six recommandations non appliquées.

Le bilan est très faible. Dans une société en développement rapide dans tous les secteurs, il est inadmissible que le *Rapport Boucher* mette tant de temps à se matérialiser d'autant plus que la pensée sociale qui l'inspire est déjà en partie dépassée. Alors que dans les milieux d'avant-garde on parle de revenu minimum garanti pour tous les citoyens et de l'extension des mesures d'assurance sociale à un plus grand nombre de citoyens infortunés, au Québec nous n'avons pas encore réussi à faire accepter que la famille nécessiteuse a droit à des services adéquats d'assistance et de réhabilitation sociales après que l'enquête a établi son éligibilité.

Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que notre province n'aura pas vraiment engagé la « guerre à la pauvreté » tant qu'elle n'aura pas accepté intégralement les recommandations du *Rapport Boucher*, fruit de la pensée traditionnelle en la matière.

Il importe de dénoncer cette lenteur à adopter un *Rapport* qui ferait sortir de la misère des milliers de citoyens vivant dans des conditions nullement compatibles avec la dignité humaine. Il faut mettre tout en branle pour que soient appliquées et respectées les recommandations sept et huit déjà citées du Rapport, réclamant pour tous les nécessiteux le droit à une assistance gouvernementale, basée sur les besoins essentiels.

Un espoir demeure pour l'avenir immédiat, espoir qui empêchera le Rapport Boucher de sombrer dans l'oubli et les pauvres de s'appauvrir davantage. Cet espoir se trouve dans le régime canadien d'assistance, qui met maintenant à la disposition des provinces des millions de dollars, destinés aux assistés sociaux. Cela permettra à notre province de mettre en vigueur la nouvelle législation d'aide sociale, tant attendue.

Que des milliers d'assistés sociaux (248,338 en mars 1965), dont les 2/3 environ sont des victimes de la maladie ou du vieillissement prématuré, doivent vivre avec $15.00 à $20.00 par semaine dans le cas de personnes seules et avec $30.00 à $45.00 par semaine dans le cas des familles, nous paraît tout à fait inadmissible à notre époque de progrès et de prospérité généralisés.

XII

Justice sociale et participation des intéressés

Dans la guerre à la pauvreté, il est essentiel d'intéresser et d'impliquer les victimes elles-mêmes, sans quoi cette guerre risque de traîner en longueur. Que ce soit par l'animation sociale, le service social de groupe ou le casework, il importe d'obtenir la participation active des pauvres eux-mêmes.

Autrefois, les pauvres exerçaient une certaine influence et avaient même un certain prestige dans leur milieu. Rappelons-nous le «quêteux» du village qui était reçu aimablement par tous, qui était même un personnage important, diffusant nouvelles et propos imbus de sagesse. Les pauvres d'autrefois étaient accueillis par le député ou par le maire qui les écoutait et qui ensuite faisait des démarches en leur faveur. De cette façon, les démunis exerçaient une certaine influence politique sur leur milieu, se faisant les propagandistes de tel ou tel parti. Aujourd'hui, les pauvres vont ou sont référés aux organismes spécialisés sur lesquels ils n'exercent aucune influence. Je me souviens que dans ma paroisse natale les pauvres avaient obtenu une messe spécialement pour eux dans le sous-sol de l'église. Les pauvres de jadis

avaient donc une voix, bien que faible, qui se faisait entendre au niveau du gouvernement et de l'Eglise. Il n'est nullement question de retourner en arrière et de vanter les mérites d'un système fort déficient à plusieurs points de vue. Toutefois, il importe de trouver d'autres modes de participation et d'influence pour les classes défavorisées, si l'on veut lutter contre cette aliénation totale dont ces dernières sont victimes.

Des expériences faites par les intéressés dans certaines régions de la province ont démontré combien la participation des pauvres pouvait donner des résultats rapides et valables. Nous pensons surtout aux expériences tentées dans les zones grises de la Métropole. L'animation sociale est une formule sophistiquée qui met en exergue le vieux principe de base du service social à savoir « aider les gens à s'aider eux-mêmes » en leur faisant prendre en mains leurs propres destinées. Les travailleurs sociaux, qui ont jusqu'ici oeuvré surtout au niveau des cas individuels, ont toujours respecté le droit à l'autodétermination chez les personnes et les familles. L'animation sociale est une extension à des groupes, ayant des difficultés communes, de cette prise en charge de leurs responsabilités et de leurs destinées.

Si cette formule, qui s'avère fructueuse avec certaines catégories de mésadaptés, (alcooliques, malades mentaux, handicapés), n'est pas employée, ou si peu, avec les victimes de la pauvreté, on peut se poser de sérieuses questions sur plusieurs points.

Serait-ce que la société bourgeoise et capitaliste rejette, méprise ou craint la masse des pauvres, des assistés sociaux ? Serait-ce que ces derniers ont peur de se grouper, craignant d'être pénalisés et de perdre leurs allocations vitales ?

Et les travailleurs sociaux ne craignent-ils pas les réclamations collectives des pauvres et des assistés sociaux ? C'est donc dire que, malgré les déclarations redondantes de justice sociale pour tous, nous réalisons qu'en fait cette dernière n'est pas respectée et nous craignons de réunir les gens qui sont victimes de l'injustice parce qu'ils dérangeraient bien des gens et bien des choses. Il faut admettre que si nous étions vraiment convaincus du droit de chacun à une vie décente nous n'hésiterions nullement à réunir les gens qui ne jouissent pas de cette vie; nous solliciterions leur participation pour appuyer les réclamations de nos savants mémoires au gouvernement. Il est possible aussi que nos hésitations à réunir les groupes intéressés viennent tout simplement de ce que nous refusons de faire face à des demandes que la société dans son ensemble n'est pas prête à recevoir. Une vie décente dans une société d'abondance serait encore une illusion que nous ne voudrions pas faire briller aux yeux des démunis.

Nonobstant les mobiles de notre inaction passée auprès des groupes visés, il importe maintenant de donner un coup de barre afin d'obtenir la participation de ces derniers à l'avènement d'une société plus juste et plus humaine. Il faut lutter contre le paternalisme dans le champ de l'assistance sociale et encore davantage dans celui de la sécurité sociale. Dans notre province, il faudrait tout d'abord que les citoyens intéressés participent à l'élaboration et à l'application des mesures de sécurité sociale. Les pays européens peuvent nous en remontrer sur ce point. En France, « les caisses de sécurité sociale sont des organismes autonomes, ayant un statut de droit privé, et chacune est dotée d'un conseil d'administration composé en majorité de représentants élus des bénéficiaires de la

sécurité sociale ressortissant à la caisse intéressée. Cette formule était commandée par les principes traditionnels de démocratie syndicale et mutualiste. Elle tend également à donner aux bénéficiaires de la sécurité sociale le sentiment que celle-ci n'est pas une manne distribuée par une administration anonyme et impersonnelle, mais est le fait d'institutions gérées par leurs représentants et pour eux-mêmes et le produit de leur propre effort dans le cadre d'une très large solidarité nationale ».[1]

Ni au Canada, ni au Québec nous ne voyons une telle représentation au niveau de l'élaboration des politiques et de l'application des programmes.

Quant aux programmes d'assistance, la représentativité est peut-être plus difficile du fait qu'il n'y a pas de véritables cotisations et que ces programmes tombent sous la coupe étatique mais il reste qu'il y aurait moyen de permettre divers modes de participation de la part de la communauté. Peter Melvyn suggère ce qui suit: « Avec la décentralisation des services de bien-être, telle qu'annoncée par le Ministère, les syndicats, les coopératives, les associations de cultivateurs, les municipalités peuvent jouer un rôle actif et utile si l'on créait par exemple, des commissions locales composées de leurs représentants et des pouvoirs publics »[1]

Pourquoi n'inviterions-nous pas quelques bénéficiaires de l'assistance à participer à ces commissions locales?

En France, il y a des représentants des bénéficiaires de la sécurité sociale qui siègent au « Conseil Supérieur du Service

---

[1] *Revue Internationale du travail*, juin 1948.
[1] *Socialisme 66*, mai 1966.

Social », organisme qui ressemble à notre Conseil Supérieur de la Famille.

Bref, nous préconisons la participation sociale des intéressés dans nos conférences, nos mémoires et nos symposiums mais en pratique nous n'y croyons pas tellement. Une dernière preuve de notre réticence à reconnaître le droit à la justice sociale, pour tous, qui serait le prélude à un déblocage dans le domaine de la participation, serait dans la mise sur pied de tribunaux pour juger les cas de contestation en matière d'assistance. En effet, le Rapport Boucher dans la 59e recommandation soutient que:

> «Le Ministère devrait instituer un tribunal d'appel pour permettre à tout requérant ou bénéficiaire d'assistance de faire valoir ses droits s'il se sent lésé».

Selon le Bureau International du Travail « il ne peut pas y avoir de sécurité sociale si le demandeur ou le bénéficiaire n'a pas la possibilité de recourir contre une décision administrative lui refusant une prestation ou lui accordant une prestation, qui ne correspond pas à ce qu'il croit être son droit aux termes de la loi: ce recours doit être examiné par un organe judiciaire indépendant de l'organisme administratif intéressé ».[1]

Le jour où le droit à la justice sociale sera en fait reconnu et appliqué, nous aurons ces tribunaux d'appel, cette représentation des bénéficiaires de sécurité et d'assistance sociales au

---

[1] *Bureau International du Travail, La Sécurité sociale,* Genève 1958.

niveau des politiques et des programmes, nous aurons probablement ce qui existe actuellement en Angleterre et aux Etats-Unis des organes d'informations sociales, qui renseignent les citoyens sur leurs droits et les services auxquels ils peuvent recourir. Nous avons des kiosques d'informations touristiques pour les gens à l'aise. Pourquoi n'aurions-nous pas d'ici quelques années des kiosques d'informations sociales pour les démunis ?

XIII

L'argent toutefois ne suffit pas

Tout le long de cette brochure, j'ai surtout essayé de faire valoir cette idée principale à l'effet que les pauvres sont des gens comme les autres et que ce qui importe dans la « guerre à la pauvreté » c'est de fournir à ces derniers un revenu convenable ou un emploi stable. Ils n'en demandent pas plus, du moins dans la grande majorité des cas. J'ai peut-être donné l'impression que l'argent était la réponse à tous les maux sociaux et surtout à la pauvreté. Toutefois, je ne serais pas fâché d'avoir donné cette impression, car il y en a tant qui oublient l'argent quand ils parlent de « guerre à la pauvreté ».

Mais il ne faudrait pas sous-estimer les vastes programmes valables dans la « guerre à la pauvreté », tels que le recyclage des chômeurs, l'éducation permanente, la réadaptation des travailleurs, le développement régional etc etc... A noter toutefois que toutes ces mesures ont pour but ultime de procurer un emploi rémunérateur et stable aux chômeurs et aux assistés sociaux. Je ne voudrais pas laisser croire que tous ces programmes sont secondaires. Au contraire ils sont de première importance car ils permettent d'assurer éventuellement un em-

ploi à ceux qui n'en ont pas. Ils peuvent alléger par exemple d'environ 25% à 30% les listes d'assistés sociaux. Nous avons été trop timides dans nos efforts de ce côté-là. Pourtant la preuve a maintes fois été faite que toutes ces mesures étaient rentables au strict point de vue économique. Deux exemples seulement pris au hasard. Au-delà de 100,000 inaptes au travail ont été réhabilités aux Etats-Unis en 1961. Le coût de cette opération: $17 millions. Ces anciens inaptes gagnaient l'année suivante $205 millions en salaires. Pour chaque dollar investi dans leur réadaptation au travail, ces mêmes personnes paient maintenant dix dollars en impôt. En vertu du « Manpower Development and Training Act », 70% des 66,000 chômeurs recyclés étaient relancés sur le marché du travail en 1961. Le coût moyen de cette réadaptation au travail s'est élevé à $1,250. Dans leur première année d'embauche ces mêmes travailleurs remettaient à l'Etat en impôts le tiers de ce montant.

L'ancien président des Etats-Unis, John F. Kennedy, mettait l'accent sur l'importance de procurer un emploi à ceux qui en étaient privés. Il affirmait dans son message sur « l'Etat de l'Union » en janvier 1962 ce qui suit:

> «To help those least fortunate of all I am recommending a new welfare program stressing services instead of support, rehabilitation instead of relief, and *training for useful work instead of prolonged dependency*».

Il est évident que tout travailleur social ne peut que souscrire d'emblée à cette déclaration, préconisant un emploi utile et rémunérateur plutôt que la dépendance sociale. Mais le prési-

dent a aussi prouvé par les investissements considérables de fonds venant du gouvernement fédéral américain qu'il voulait assurer le minimum vital à tous ceux qui se trouvaient dans une situation de pauvreté. Il ne s'agit pas de choisir entre l'emploi rémunérateur ou l'assistance suffisante, comme d'aucuns voudraient faire, en optant pour les mesures de réadaptation au travail négligeant de secourir adéquatement ceux qui ne peuvent pas profiter de ces mesures. Ce n'est pas l'un ou l'autre. Les deux mesures, à savoir des investissements dans la réhabilitation et dans l'assistance sont nécessaires dans une société tout simplement humaine. Le *Rapport Boucher* est explicite sur ce point dans sa recommandation 7.

Outre tous ces programmes de réadaptation au travail, il importe de fournir plus de ressources sociales à ceux qui en ont besoin si l'on veut que la guerre soit totale. La pauvre santé des Québécois, stigmatisée par le Rapport Boucher, qui expliquerait la pauvreté généralisée de vastes secteurs de notre province, doit être combattue par des mesures adéquates qui aboutissent normalement à l'assurance-santé pour tous. L'homme à revenu moyen, peut être un pauvre devant la maladie, s'il est incapable de se procurer des soins médicaux et des médicaments coûteux. Egalement un pauvre, le père d'une nombreuse famille qui ne peut se procurer un logement convenable à prix abordable. D'où l'importance des mesures d'aide à l'habitation dans cette lutte à la misère.

Tout ceci pour démontrer que cette lutte doit être livrée sur plusieurs points, à savoir rendre possible l'accès à un emploi rémunérateur par des mesures nombreuses et diversifiées, mettre à la disposition des citoyens pauvres et économiquement faibles des ressources sociales, tels que services médicaux, habi-

tation à loyer modique, etc. Nous pourrions longuement parler de l'importance d'autres ressources sociales, telles que services d'aide-familiales, garderies de jour, qui peuvent secourir les familles à faibles ou modestes revenus, autant de moyens (autres que l'assistance financière) qui peuvent prévenir les situations de pauvreté.

De plus, il y aurait aussi tous les autres services sociaux, et organismes de bien-être qui directement ou indirectement luttent à longueur d'année pour prévenir et corriger les situations de pauvreté, en secourant et renforçant les familles vulnérables, en protégeant et en préparant à la vie les enfants privés d'un foyer normal, en travaillant d'arrache-pied auprès des familles-problèmes, qui bien que très peu nombreuses, requièrent une part très importante du temps et des énergies du personnel professionnel de nos organismes. Ce groupe de familles-problèmes, qui constitue comme nous l'avons dit précédemment environ 1% de toutes les familles d'un milieu donné, et avec qui on identifie trop souvent tous les pauvres, ont besoin d'une multitude de services pour sortir de leur marasme. Certains voudraient les abandonner à cause des investissements considérables qu'elles exigent. Ce serait, à mon avis, une erreur grave car à moins de briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'ignorance que l'on rencontre dans ces milieux, dans quelques années, les enfants de ces familles produiront d'autres foyers-problèmes et ainsi de suite. Bertram M. Beck a écrit au sujet de ces familles ce qui suit:

> «Above all, I think, in the antipoverty programs, one must be extremely careful to be sure that the preventive efforts do not lead us to abandon the

responsibility of working with the people who are in sorest need. These are not the people who are the easiest to work with, and they are not the people who fall within the conventional public schemata of prevention. I do believe, however, that there is a way of viewing prevention so that they may be included».[1]

Si la société assurait à tous les pauvres d'aujourd'hui le minimum vital, les organismes de bien-être pourraient se libérer d'une multitude de cas marginaux de pauvreté et pourraient consacrer plus de temps et d'énergie à ces cas très complexes qui requièrent beaucoup plus que de l'argent. Ces familles sont souvent considérées comme irrécupérables alors qu'en réalité nous n'avons pas encore trouvé le temps et les moyens nécessaires pour les sortir de leur détresse morale et matérielle.

«Social work's secret tool is the infinite, untapped, unsuspected capacity for growth in the sovereign individual personality».

(Frank J. Bruno) [1]

---

[1] *Social Service Review*, sept. 1966, p. 271.
[1] *Trends in Social Work*, Columbia University Press ,1957, New York, p. 421-422.

XIV

Solutions globales aux problèmes de la pauvreté

La « guerre à la pauvreté » n'est pas une entreprise facile; les solutions magiques n'existent pas. Comme tout problème humain et social, la pauvreté a plusieurs facettes et des dimensions variées. Un danger réel qui nous guette dans ce domaine, comme dans les autres domaines, c'est la solution unique, la simplification. Il n'y a pas de solution simple parce que le problème est complexe. A la fin du Symposium sur la pauvreté de septembre 1965, organisé par le Conseil du Bien-Etre du Québec, M. Guy Savard affirmait: « Il n'y a pas de cause unique à la pauvreté, mais il y a interrelation très étroite entre les multiples facteurs économiques, sociaux, culturels, institutionnels et politiques qui l'expliquent et l'entretiennent ». Donc, il n'y a pas, non plus, de solution unique.

Toutefois, nous optons pour le moment en faveur d'une amorce pragmatique qui, de l'avis de plusieurs, réglerait la grande majorité des cas de pauvreté à savoir la possibilité pour chacun d'obtenir un emploi ou un revenu stable. Cet objectif, en soi, est déjà fort difficile à atteindre et nous croyons qu'une

multitude de considérations savantes sur l'étiologie ou la pathologie de la pauvreté ne font que nous distraire des moyens concrets à prendre pour réaliser ce but.

Si tous les planificateurs s'entendaient sur l'objectif global, assurer le revenu minimum à tous les citoyens de notre pays, il semble que la « guerre à la pauvreté » serait en grande partie gagnée. Hélas, on complique outre mesure le problème réel et on veut procurer à la masse des pauvres toutes sortes de services coûteux alors que la majorité d'entre eux ont uniquement besoin de plus de nourriture, d'un logement convenable, de soins médicaux appropriés, et la possibilité d'obtenir un emploi stable. Plusieurs articles-chocs ont paru récemment, qui mettent l'accent sur cette façon pragmatique d'envisager le problème.

De plus en plus, les travailleurs sociaux américains favorisent cette façon de procéder plutôt que la paternaliste, qui voudrait mettre à la disposition des classes pauvres des services et des formules d'assistance requérant une bureaucratie lourde et coûteuse. Alan D. Wade,[1] écrit:

> «It can be argued that the major factor differentiating low income people from middle income people in terms of life styles is the income gaps — i.e. the absence of the means to achieve certain values and goals. Why continue to argue that money is not enough ? Let us provide money, and then deal systematically and consciously with the problems that will be left over».

---

[1] *The Guaranteed Minimum Income Social Work's challenge and Opportunity*, article paru dans la revue *Social Work*, Janvier 1957, p. 97-98.

Wade suggère de mettre l'accent sur l'aide financière, alléguant qu'avec la quantité et la complexité des programmes actuels et futurs le nombre de bureaucrates devrait augmenter proportionnellement au nombre de pauvres aidés, ce qui n'est nullement pratique à cause de la pénurie de spécialistes en bien-être. Il préconise pour tous les Américains le revenu minimum garanti comme la principale solution au problème de la pauvreté et suggère qu'à l'avenir les travailleurs sociaux devraient se préoccuper des inégalités, citant alors la phrase célèbre de Titmuss qui a écrit dans « Poverty vs Inequality », que ce qui devrait nous préoccuper n'est pas ce que nous devons faire au sujet de la pauvreté mais « What are we to do with our wealth ? ».

Dans un article étoffé, publié dans le *Travailleur Social,* les professeurs John S. Morgan et Albert Rose posent le problème de la façon suivante:

> «The time may not be far ahead when we in Canada will have to begin to work out a whole new concept of an income policy that concentrates on standards of living, however achieved, and in the long run detaches the notion of income from the notion of work — and relates it to the national objectives of human well-being»[1]

Dans un autre article-choc, intitulé *Relief Go Home,* (A bas l'assistance publique) Gerard Myers soutient dans *Canadian Welfare,* de février 1967, que chaque citoyen apte au travail

[1] *The Unfinished Business in Social Security* (2e partie) p. 236-237.

devrait pouvoir trouver un emploi convenant à ses capacités, grâce à des programmes de travaux publics utiles, subventionnés par l'Etat. Le reproche qu'il fait à la formule de l'entreprise publique des années de la grande dépression c'est qu'on a refusé de planifier pour le perfectionnement et la permanence de la formule.

> «The Americans made the idea of public enterprise work in the thirties. The only mistake they made was that they refused to plan for permanency».

La Commission Bellan[2], qui a étudié en 1965 le problème des emplois marginaux et sous-marginaux, concluait:

> «Useful work could have been found in 1964 for all the jobless men who, because of physical, mental or character limitations, were not acceptable for other employment».

Bien que cette prise de position surprenne à l'heure de l'automation, elle décèle un point de vue intéressant. L'auteur, après avoir expliqué que 25% des bénéficiaires d'assistance publique sont aptes au travail, alors que 55% sont des cas de personnes incapables de travailler et 20% sont des familles à problèmes multiples, prétend que la guerre à la pauvreté consiste à assurer tout simplement un emploi, dans les entreprises publiques si nécessaires, au premier groupe. Il s'en prend au régime canadien d'assistance publique soutenant

---

[2] *Jobs for All*, R.C. Bellan, Département des Sciences Economiques, Université du Manitoba, 1965.

que « In any event, the Plan has nothing to do with a war on poverty because any kind of unearned income, by definition, is an affirmation of poverty, not a cure. The pattern rests upon the competitive job concept. Without a job, inclusive of its entree and social values, the poor man is going to remain poor . . . ». Il stigmatise davantage l'assistance publique en affirmant:

> «We deal in rejection. We provide help for one purpose only, to keep people alive. The people who receive this kind of assistance know quite well that they are not necessary».

Myers prétend enfin que si tous les chômeurs obtenaient un emploi, il serait plus facile de réaliser le revenu minimum garanti pour tous, qui serait basé sur le concept du salaire plutôt que sur celui de subsistance.

> «The remaining unemployables, including the sick, the disabled, and some mothers of dependent children, would benefit in terms of adequacy from the new minimum income geared to a wage concept rather than subsistence».

Cette manière d'envisager le problème de la pauvreté n'implique pas la mise sur pied d'un régime de travaux obligatoires comme souvent nous sommes portés à le croire. Elle s'inspire de la charte des droits de l'homme qui soutient que l'homme a le droit au travail. Dans plusieurs pays européens, et non seulement dans les pays socialistes, on a pratiquement

éliminé le chômage, grâce à une organisation de la société appuyée par une intervention de l'Etat dans le domaine économique. Dans notre pays et aux Etats-Unis, la présence continuelle de chômeurs maintient le niveau des taux d'assistance bien au-dessous du minimum à cause de cette crainte avouée, plus souvent inavouée, d'accorder à des gens improductifs un revenu comparable à celui des gens productifs et ainsi favoriser ce qu'on appelle la dépendance sociale, qui est un terme voilé pour paresse, dans l'esprit de plusieurs.

Il reste qu'à cause d'un système social et économique où environ 25% des assistés sociaux sont des êtres capables de quelque façon de travailler, on pénalise la majorité. Si nous sommes incapables de corriger cette situation à cause de la croyance dans le système de la libre entreprise, il nous faut en accepter les inconvénients, c'est-à-dire accorder à tous les assistés sociaux une aide adéquate. Ce sont là d'ailleurs les recommandations (7-8) du *Rapport Boucher* ainsi que celle des professeurs Morgan & Rose:

> «An income policy that ensures to every Canadian enough command over resources to purchase for himself and his dependents, the goods and services for a full, healthy and useful life».

XV

Faut-il chambarder toutes les mesures sociales?

A cette époque de changements rapides et de nouveautés, certains voudraient transformer du tout au tout le système de sécurité sociale afin d'en arriver à une solution unique qui serait le revenu minimum garanti ou un régime généralisé d'assistance publique qui conduirait, dit-on, à cette solution. Nous ne croyons pas que ce soit là, le but que poursuivent les promoteurs sérieux de cette nouvelle philosophie sociale.

Le revenu minimum garanti pour tous constitue l'objectif global mais il n'est pas nécessaire de tout détruire ce qui a été fait pour y arriver. Surtout il est certain que la généralisation de l'assistance publique, qui ferait disparaître toutes les mesures traditionnelles de sécurité sociale et qui mettrait l'accent sur des services à tous les assistés sociaux, constituerait un recul plutôt qu'un progrès en faisant réapparaître l'arbitraire, les enquêtes nombreuses, une bureaucratie lourde, bref tout ce que nous avons combattu depuis si longtemps.

Beaucoup de confusion existe actuellement dans le domaine du bien-être à cause d'une interprétation erronnée

du régime canadien d'assistance publique, qui est en voie de s'étendre à toutes les provinces. A cause de cette législation importante qui vient corriger les lacunes des mesures sociales catégorisées et universelles, la tendance est grande de vouloir axer sa pensée et ses préoccupations sur cette soi-disant nouvelle manière de faire face au problème de la pauvreté. Ce qui doit surtout nous intéresser dans cette nouvelle législation c'est qu'elle consacre la philosophie de l'assistance basée sur les besoins et permet de corriger les lacunes des autres mesures de sécurité et d'assistance sociale. D'ailleurs, le régime canadien d'assistance publique ne fait que préparer la voie à la notion du revenu minimum garanti, qui a été accepté pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Mais de là à vouloir faire de cette loi une panacée, il y a une marge et surtout de graves dangers. Le dernier mémoire de la « Fédération des services sociaux à la famille » a nettement pris position en faveur d'un élargissement des mesures actuelles de sécurité sociale et considère que tout programme d'assistance publique, quelle que soit son envergure, doit demeurer une mesure sociale résiduelle.

D'où vient ce soudain intérêt pour la formule « assistance publique » et cet oubli momentané des grandes mesures de sécurité sociale? La redécouverte de la pauvreté, malgré de nombreuses législations sociales à caractère universel, a jeté indûment du discrédit sur la formule des assurances sociales et des mesures universelles. Au lieu d'améliorer ces dernières, on a cru qu'il valait mieux modifier l'approche en mettant l'accent sur les mesures d'assistance publique basée sur les besoins individuels. La pauvreté de certains groupes vient, non du caractère

universel des grandes mesures de sécurité sociale, mais, de l'insuffisance et du manque de souplesse de ces dernières.

Alvin L. Schorr a écrit dans *Alternatives to Income Maintenance.*[1]

> «We should seek to improve social security, increasing minimum benefits and reaching all the aged. We should seek to provide medical care and decent housing to all the population. We should seek to right unjust tax laws by providing at least a modest negative income tax. And we should seek a program of allowances for children........................
> In the context of this ten year program what of public assistance ?
>
> Do we not feel differently about a truly residual program of public assistance than we do about the mass program we have conceived ? Doubt about services as an integral part of public assistance has been growing because, in all truth, we will not have the staff to make it work. Doubt has been growing because « services » carry the implicit promise that we shall susbtantially reduce public assistance case loads, a promise we cannot meet with a case load of old people and mothers and children. In fact, the means test is the community's way — if it is in theory not the profession's — of keeping a vast program to manageable size. Our reaction to all this has been to try to convert

[1] *Alternatives to Income Maintenance,* article publié dans la revue Social Work de juillet 1966 - p. 29.

> public assistance into an insurance-like program. Rather, we should perfect the social insurances and add demogrants to carry the main load. In that context, we may need a public assistance program much like the one toward which we have been struggling over the past decade or so.
>
> It will be a smaller program, dealing with hundreds of thousands rather than millions. Because it is difficult to know just who will need help and why, individual investigations may indeed be required. Quite possibly these recipients will be troubled people requiring a variety of services, which should be close at hand. In short, we shall have the very model of public assistance that we have been getting ready to reject. That model will not operate in the current context — it is overwhelmed by the prevalence of stark need — *but a public assistance program that tries to replace social insurance and similar programs may be a disaster in its own right.*

Plusieurs auteurs soutiennent que ce qui importe dans la guerre à la pauvreté c'est d'abord d'améliorer le système de sécurité sociale. Par exemple une allocation familiale de $50.00 par enfant ferait disparaître les deux tiers des pauvres aux Etats-Unis. Par le jeu de l'impôt, les familles n'ayant pas besoin de cette allocation la remettrait en très grande partie à l'Etat. Au Congrès de la F.S.S.F. en 1965, Jacques Henripin soutenait que la moitié des familles pauvres l'étaient à cause des enfants et suggérait que la société devrait leur fournir les moyens d'é-

lever leurs enfants. Dans la revue « Relations », ce démographe écrivait:

> «Si l'on voulait établir les principales causes de la pauvreté des familles, on pourrait, me semble-t-il, établir la liste suivante: le chômage, la maladie, la vieillesse, le manque de préparation professionnelle et l'absence quasi-totale d'un instrument qui ajuste les revenus aux besoins des familles. De ces cinq causes, c'est probablement la dernière qui produit les effets les plus étendus, les autres ne frappant que certaines catégories de la population.»[1]

Il apparaît de plus en plus clairement à l'ensemble des citoyens et des gouvernants que l'allocation à l'enfant constitue le grand moyen de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales. Dans le contexte industriel actuel, le salaire correspond en fait bien plus aux aptitudes et au rendement des personnes qu'aux besoins des familles; l'absence ou la présence d'enfants n'a aucune incidence sur le taux des salaires d'un groupe donné d'employés. Selon la recherche du Conseil des Oeuvres, la présence de trois enfants au foyer réduirait le niveau de vie d'environ 35% alors qu'avec la présence de quatre enfants cette diminution atteindrait 60%. Donc, il est clair que le moyen par excellence de corriger ces écarts se trouve dans le versement d'allocations familiales et scolaires substantielles, beaucoup plus substantielles que celles que nous avons actuellement. Le gouvernement provincial a reconnu la priorité de cette grande me-

---

[1] Mai 1966, No 305.

sure sociale en constituant son propre système progressif d'allocations familiales. C'est un pas, bien que timide, dans la bonne direction.

Un plan généreux d'allocations aux enfants relèvera éventuellement le niveau de vie des économiquement faibles et des assistés sociaux, s'il vient s'ajouter à une loi du salaire minimum convenable et à des allocations sociales de base suffisantes pour répondre aux besoins essentiels des couples assistés. Pareille orientation de la législation sociale aurait pour effet à long terme de rendre moins nécessaire un système élaboré et généralisé d'assistance publique, qui implique l'évaluation des ressources (means' test) et des services sociaux coûteux.

D'aucuns se raidissent quand il est question de mesures sociales généreuses alléguant que ces dernières le sont déjà et que si on va trop loin on risque de bouleverser l'économie du pays ou de la province. Tout d'abord, il faut se garder de croire que nous dépensons déjà beaucoup trop dans le domaine de la sécurité sociale. Dans la région des Cantons de l'Est, qui groupe sept comtés, dont quelques-uns se trouvent dans le pire marasme économique, les paiements de transfert, (c'est-à-dire toutes les formes d'assistance et de sécurité sociale), passaient de 9% en 1951 à 14.7% du revenu personnel total en 1961, soit une augmentation de 63%, alors que le revenu total avait augmenté au Québec de 102% pendant la même période.

Nous croyons donc qu'il faut se méfier des propos alarmistes de certaines personnes qui voient dans la montée des législations sociales une menace à l'économie. La Commission Boucher a raison de préconiser à plus d'un endroit dans son rapport qu'il faut relever le niveau des allocations sociales, surtout si l'on veut mettre un frein à la transmission de la pau-

vreté. En effet, de nos jours de plus en plus de jeunes, venant de familles assistées, poursuivent leurs études, ce qui ne se voyait pas il y a à peine sept ans, alors que les allocations sociales étaient la moitié moindre de ce qu'elles sont aujourd'hui. Voilà une excellente façon d'enrayer la dépendance sociale dont parle le Rapport Boucher. Il est bien clair qu'une multitude de parents assistés, dont un grand nombre sont des déficients physiques ou des sous-instruits, ne pourront jamais reprendre un travail productif. Il importe donc de fournir à ces familles les moyens nécessaires pour maintenir leurs enfants à l'école le plus longtemps possible, si l'on veut sauver la nouvelle génération et briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'ignorance.

Dans le mémoire présenté à Ottawa, le 18 janvier 1968, l'honorable Jean-Paul Cloutier, Ministre de la Famille et du Bien-Etre Social donne la priorité aux allocation familiale, comme grande mesure de sécurité sociale et comme moyen d'équilibrer le budget des gagne-petit, des assistés sociaux et surtout des familles nombreuses. Suit un large extrait de ce mémoire:

« Une autre conclusion à laquelle nous en sommes venus concerne la relation qui existe entre, d'une part, la taille des familles, et par conséquent le niveau des prestations d'aide sociale accordée aux familles nombreuses, et le niveau général des salaires dans une région donnée. Etant donné que la rétribution du travail ne tient pas compte des charges familiales du travailleur, toute aide sociale qui serait basée sur les besoins aurait pour effet d'assurer à un grand nombre de chefs de familles nombreuses des revenus supérieurs à ceux que peut leur

procurer leur travail. L'Etat, dès lors, paraît se trouver devant le problème suivant: ou bien supplémenter les salaires et permettre ainsi la perpétuation d'un faible niveau des salaires et d'industries économiquement non concurrentielles, ou bien refuser l'aide sociale à toute personne ayant un emploi et inciter ainsi les travailleurs à se mettre volontairement en chômage.

En fait, nous n'avons trouvé qu'une solution à ce programme des grandes familles: l'établissement d'un régime d'allocations familiales qui compensent vraiment les familles pour les charges que leur impose un grand nombre d'enfants. Un tel système, s'il est adéquat, permet en effet d'éliminer, en grande partie, l'élément de la dimension de la famille dans le calcul de l'aide sociale. Nos recherches montrent, par exemple, qu'en restructurant les systèmes actuels d'allocations familiales tant fédéral que québecois, il serait possible d'éliminer complètement toute prestation d'aide sociale pour tous les enfants après le troisième. De cette manière, on minimiserait grandement les effets de l'aide sociale sur le marché du travail ou la structure des salaires. De plus, un tel système, et c'est peut-être là sa principale vertu, comporterait un précieux élément de prévention contre la dépendance sociale en ce qu'il profiterait aux familles économiquement faibles où se recrute généralement la clientèle de l'aide sociale. »

Le mémoire annuel de la F.S.S.F. (1966) a fait état de la rentabilité des grandes mesures de sécurité sociale:

> «Par contre, un autre objectif que l'on oublie fréquemment dans la sécurité sociale est celui de l'investissement humain: quand on cherche à répondre

aux besoins de santé, d'éducation et de bien-être, on ne fait pas que satisfaire à des droits d'individus composant une société, on répond à un besoin de la société elle-même. Une société, où le niveau de santé, (incidemment celui des québécois est 5% inférieur à celui de tous les canadiens, selon l'étude du Conseil des Oeuvres mentionnée précédemment) d'éducation et de bien-être sera supérieur, nous aurons une société où la productivité, tous autres facteurs étant égaux, atteindra à un niveau fort supérieur. Cette approche va à l'encontre de l'opposition entre les "canons" et le "beurre". Cette opposition entre les investissements de capitaux dans l'industrie et les investissements de capitaux dans l'humain, découle d'une philosophie capitaliste où la façon d'augmenter la productivité consistait à investir des fonds uniquement au niveau de l'économie. Cette philosophie, on s'en rend compte aujourd'hui est inadéquate, et l'industrie américaine elle-même investit de plus en plus pour la promotion de l'humain afin d'augmenter sa productivité et ne se limite plus à des investissements de fonds pour augmenter le capital».[1]

Des mesures telles que l'assurance-santé, l'augmentation et la prolongation des bénéfices de l'assurance-chômage, le crédit à l'habitation etc., etc., sont aussi des moyens susceptibles de corriger et de prévenir une multitude de cas de pauvreté.

---

[1]Extrait de *Psychology of Industrial Behaviour* par Henry Clay Smith, McGraw-Hill, 1964.

Toutes ces grandes mesures de sécurité et d'assurances sociales doivent l'emporter sur l'approche « assistance publique », qui pourrait bien nous faire reculer de cinquante ans et plus.

Je citerai de nouveau Schorr:

> «Most of all, the writer has been concerned with suggesting how a pluralistic approach to income maintenance may assure income for all Americans. Brushing away all these programs and substituting one great new program would surely be neater. But esthetics is not the point so much as warmth and protection; it is said that a patchwork quilt may perform those tasks very well. Over time, the patchwork we have created should of course be rationalized, especially to achieve a pluralistic system that is simpler and more complete».

Un dernier extrait du mémoire de la F.S.S.F.:

> «Les régimes d'assurance, de par leur fonctionnement, répondent d'ailleurs beaucoup mieux aux exigences de la justice sociale, par opposition au régime d'assistance où il y a nécessairement des possibilités d'arbitraire, de paternalisme ou d'erreur humaine tout court dans l'administration du « test ». D'autre part, on sait que l'administration d'un régime d'assurance coûte proportionnellement plusieurs fois moins cher que l'administration d'un régime d'assistance».

Le Ministre de la Famille et du Bien-Etre Social, affirmait en avril 1967 au Parlement de Québec, lors de la présentation du bill sur les allocations familiales du Québec, ce qui suit:

> «Nous pourrons réaliser cet objectif (revenu minimum garanti) seulement quand nous aurons eu l'expérience d'un ensemble de mesures diverses. L'amélioration des programmes de compensation des charges familiales que nous abordons en première étape constitue un jalon significatif dans la poursuite de cet objectif».

Table des matières

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie "Les Editions Marquis Ltée" le quatorze mars mil neuf cent soixante-huit pour les Editions du Jour.

CITÉ LIBRE

Une nouvelle formule, le même esprit !

A compter de la présente livraison, nos abonnés recevront trois fois l'an un petit volume comme celui-ci, consacré à un ou plusieurs essais de longueur variable.

Les thèmes et les préoccupations toutefois se situeront dans le prolongement exact de ceux qui donnèrent naissance à **Cité libre**. L'essai qu'on va lire le montre déjà clairement.

Gérard Pelletier